



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2010**

COMPTE RENDU n°3

L'AN DEUX MIL DIX, le 6 mai à 19H30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 25 mars 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2010 ; des élus souhaitent-ils intervenir ?

En l'absence d'intervention, je le mets aux voix. Qui est contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1 - FINANCES

- M. MARTINERIE 1.1 Garantie d'emprunts accordée à la société HLM Logement Francilien. Confirmation des conditions de la garantie.

2 - AFFAIRES GÉNÉRALES

- M. MARTINERIE 2.1 Demande de subventions pour des travaux de restauration de documents d'archives.

3 – CULTURE – ANIMATION

- Mme AUDOUIN 3.1 Approbation de la convention entre la Ville et l'association « Théâtre Firmin Gémier – La Piscine » relative à l'organisation de l'opération Solstice 2010.

- Mme CHINAN 3.2 Demande de subvention pour l'organisation de la grande fête du 14 juillet sur la Coulée Verte

4 - URBANISME - TRAVAUX

- M. GHIGLIONE 4.1 Approbation de la délibération du SIGEIF concernant l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) pour les compétences « Gaz » et « Electricité ».
- M. MARTINERIE 4.2 Avis sur le projet de Plan Local de Déplacements des Hauts-de-Bievre.
- M. CANAL 4.3 Complexe Sportif Léonard de Vinci :
Approbation de l'avenant n° 1 arrêtant le forfait définitif de rémunération du titulaire.
- M. COURTEAU 4.4 Demande de subvention : Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis.
- M. GHIGLIONE 4.5 Approbation de la désaffectation et du déclassement de la voie communale située entre les avenues Saint-Exupéry et Léonard de Vinci.
- M. CANAL 4.6 Constitution d'un comité artistique dans le cadre de l'obligation de décoration du complexe sportif Léonard de Vinci
- M. GHIGLIONE 4.7 Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sceaux.
- M. COURTEAU 4.8 Demandes de subventions pour les travaux dans les équipements communaux pour l'exercice 2010 :
- Rapport unique**
- 4.8.1 Demande de subvention : Equipement socio-éducatif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la remise aux normes des installations électriques du Centre Social Lamartine.
- 4.8.2 Demande de subvention : Equipement socio-éducatif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au LEO Loup Pendu.
- 4.8.3 Demande de subvention : Equipement socio-éducatif
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au LEO Les Vaux Germain.
- 4.8.4 Demande de subvention : Equipement socio culturel.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour le renouvellement du système de chauffage de la salle La Briaude.

- 4.8.5 Demande de subvention : Equipement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au cimetière ancien.
- 4.8.6 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école élémentaire Léonard de Vinci.
- 4.8.7 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école maternelle Jules Verne.
- 4.8.8 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école élémentaire Jules Verne.
- 4.8.9 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école maternelle Pierre Brossolette.
- 4.8.10 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école élémentaire Pierre Brossolette.
- 4.8.11 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école maternelle Thomas Masaryk.
- 4.8.12 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien à l'école élémentaire Thomas Masaryk.
- 4.8.13 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Groupe Scolaire Jean Jaurès.

- 4.8.14 Demande de subvention : Equipement d'enseignement.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Groupe Scolaire Pierre Mendès-France.
- 4.8.15 Demande de subvention : Equipement sportif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Gymnase Pierre Brossolette.
- 4.8.16 Demande de subvention : Equipement sportif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Gymnase Jean Jaurès.
- 4.8.17 Demande de subvention : Equipement sportif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Gymnase Jules Verne.
- 4.8.18 Demande de subvention : Equipement sportif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au Gymnase Thomas Masaryk.
- 4.8.19 Demande de subvention : Equipement sportif.
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien au stade – Maison des sportifs.
- 4.8.20 Demande de subvention :
Autorisation donnée à Monsieur le député-maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour l'installation d'une horloge de programmation pour le chauffage de l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy.

5 – AGENDA 21

- M. COURTEAU 5.1 Approbation de la convention avec l'OPDHHS et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, pour la mise à disposition d'un jardin dans la Cité Jardins en vue de porter l'action Agenda 21 « Jardin Pédagogique Partagé ».

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons à l'ordre du jour. Le premier dossier concerne une garantie déjà évoquée à deux reprises au sein de ce Conseil.

FINANCES

Garantie d'emprunts accordée à la société HLM Logement Francilien. Confirmation des conditions de la garantie.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons déjà évoqué à deux reprises cette garantie d'emprunt pour la société HLM Logement Francilien.

La ville a accordé une garantie d'emprunt à la société HLM Logement Francilien, par délibération du 21 septembre 2009, pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations permettant la rénovation de logements dans quatre résidences sociales (« Belvédère », 22/28 Chemin de la Justice, « Fautrier », 6/12 Mail des Houssières, « Lurçat », 6/10 Chemin de la Justice et « Prévert », 42/50 Chemin de la Justice).

Le prêt, d'un montant de 2 273 527 euros, est contracté pour une durée de 20 ans, avec un taux de 1,85% à la date d'établissement du contrat. Il est révisable en fonction de la variation du taux d'intérêt du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

La Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accordé ce prêt à la société Logement Francilien, souhaite que la ville précise qu'elle accorde sa garantie d'emprunt dans les conditions suivantes :

- Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- La ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Ces clauses étant celles en vigueur pour toute garantie d'emprunt, il est proposé au Conseil municipal de confirmer que la garantie de la ville est accordée dans ces conditions.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. En l'absence d'intervention sur ce rapport, nous passons au vote. Qui est contre ? Des abstentions ? Le rapport est donc approuvé à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Demande de subventions pour des travaux de restauration de documents d'archives.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil général des Hauts-de-Seine subventionne les communes du département dotées d'un service d'archives, pour des travaux de restauration de documents d'archives, hors reliure, microfilmage ou numérisation qui sont réalisés en 2010, tels que les registres de délibérations du Conseil municipal, les registres paroissiaux, les plans cadastraux, etc.

La subvention accordée relative à ces travaux peut s'élever à 50% du montant H.T. de la dépense engagée dans la limite de l'enveloppe disponible.

La ville a engagé l'an passé, la restauration de la collection des listes électorales du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, appréciée des chercheurs et des généalogistes et que les communes ont l'obligation de conserver définitivement. Il reste cette année à poursuivre cette opération pour les listes de 1919 à 1934 et 1945, dont l'état de conservation nécessite ces travaux.

La restauration de tels documents est estimée à 2398.50 € HT.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le député-maire demande à l'Assemblée de l'autoriser :

- à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine à hauteur de 50% du montant des travaux de restauration des listes électorales de 1919 à 1934 et de 1945, estimé à 2.398.50 € H.T.,
- à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Théâtre Firmin Gémier – La Piscine" relative à l'organisation du Festival Solstice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Depuis 2007, le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine inclut, naturellement, notre ville dans les propositions quant à l'organisation de son Festival Solstice.

Rappelons les chiffres de fréquentation des différents spectacles dans le Parc du CREPS, sur la place François Simiand, ainsi que sur le terrain synthétique des Bruyères, au bar le Robespierre dans le quartier de Malabry, sans oublier les ateliers de cirque dans le Parc du Souvenir Français : 1410 spectateurs ont été présents (en 2008 environ 1 000 spectateurs ont assisté aux différents spectacles) et nous pouvons donc constater que, d'année en année, l'intérêt pour cette forme de spectacle, ouverte et populaire, est grandissant.

Cette année, le Festival Solstice propose cinq représentations à Châtenay-Malabry dont :

- **Vendredi 18 et samedi 19 juin**
 - **Lieu :** lycée Jean Jaurès
 - **Horaires :** 21h.
 - **Événement :** Spectacles d'une compagnie de fil-de-féristes: Les Colporteurs
- **Samedi 19 juin**
 - **Lieu :** Parc de la Maison Chateaubriand
 - **Horaire :** 17h
 - **Événement :** Le Musée Bombana de Kokologo par la Cie. OPUS: théâtre de rue avec une visite d'un musée imaginaire rempli d'objets inventés et inutiles.
- **Dimanche 20 juin**
 - **Lieu :** Place François Simiand
 - **Horaires :** 21h.

➤ **Événement** : La Compagnie BAM propose *Switch*, un spectacle circassien très spectaculaire, fait par des élèves tout juste sortis de l'école du cirque

▪ **Samedi 26 juin**

➤ **Lieu**: Terrain synthétique Les Bruyères

➤ **Horaires**: 21h

➤ **Événement**: Spectacle de cirque très familial avec la Cie. Gavalo Kanibal

Toutes les représentations sont accessibles à un public familial et l'entrée est gratuite, hormis le spectacle proposé au lycée Jean Jaurès dont l'entrée coûte 3 €.

Deux propositions concernent le domaine public et il y a donc lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains communaux, ainsi que des matériels.

Compte tenu du fait que les propositions faites par le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine ont un intérêt communal indéniable, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition qui définit les droits et les obligations des deux parties.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Je signale simplement que le Solstice est un très beau festival. En outre, nous nous réjouissons de voir plusieurs manifestations organisées dans la Cité Jardins.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je vous en remercie. Par ailleurs, en dehors de la Cité Jardins, le lycée Jean Jaurès accueillera également des représentations. Durant un an, un travail a ainsi été réalisé entre le lycée et le théâtre. Des jeunes qui préparent un CAP "Petite enfance" ont ainsi assisté à trois spectacles de cirque ; cette classe rencontrera aussi prochainement un graphiste du nom de Zaoum, afin d'apprendre à décrypter une affiche de spectacles. La filière électronique du lycée a également assisté à un spectacle de cirque et au montage expliqué d'un chapiteau. Parmi ces actions, une classe de la filière sanitaire et sociale a assisté à un spectacle de cirque et rencontrera prochainement la même agence de graphisme. Enfin, la seconde de filière générale va assister au spectacle *L'Avare* ; à ce titre, elle a déjà bénéficié d'une rencontre avec l'assistant du metteur en scène qui s'est rendu au lycée. Ces élèves ont également visité le théâtre.

Ces actions se poursuivent. En effet, le 17 juin, le metteur en scène et fondateur de la compagnie les Colporteurs, Antoine RIGAUT, interviendra au sein du lycée. Cet ancien fildefériste a connu un très grave accident lors d'une chute : aujourd'hui paralysé, il se déplace en fauteuil roulant. Il pourra ainsi discuter et travailler avec les jeunes sur le handicap et la façon de positiver.

Vous vous êtes félicitée de voir la Cité Jardins accueillir ce festival, mais nous pouvons aussi nous réjouir des prolongements et du travail effectué au fil de l'année, avec des établissements scolaires. Ce travail s'inscrit tout à fait dans le cadre de nos différentes actions s'inscrivant dans notre Agenda 21. En outre, cette dernière action évoquée avec la venue du metteur en scène, doit également réjouir Monsieur DEBROSSE, Conseiller municipal délégué à l'intégration des personnes handicapées.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ANIMATION

Demande de subvention pour la grande Fête du 14 juillet 2010 sur la Coulée verte **Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire**

La Ville de Châtenay-Malabry organise chaque année une grande fête populaire, le 14 juillet, sur la Coulée verte à l'occasion de la Fête nationale.

Dès le début de l'après-midi, les enfants et les jeunes peuvent se distraire grâce à une trentaine de structures gonflables, faire des tours de manège, se balader en poney, pendant que les adultes dansent aux rythmes d'un bal musette. En fin d'après-midi, un spectacle de clowns suivi d'un spectacle musical dansant se déroule sur une grande scène. Toutes les animations sont entièrement gratuites. La journée se termine par le tir d'un grand feu d'artifice où se pressent des milliers de personnes.

D'année en année, cette manifestation est devenue un rendez-vous très attendu des familles châtenaisiennes. La gratuité des animations proposées permet en effet à un public nombreux de tous âges et issu de tous les quartiers, de profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base du coût de la manifestation.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le député-maire à effectuer la demande de subvention relative à l'organisation de l'édition 2010 de la Fête du 14 juillet.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de la délibération du SIGEIF concernant l'adhésion de la commune de FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES) pour les compétences « Gaz » et « Electricité » **Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

La Ville de Châtenay-Malabry est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour la distribution de l'énergie « Gaz ».

Le SIGEIF a adressé à la commune une demande de délibération pour l'adhésion à cet organisme de la commune de FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES).

Le Comité d'Administration du SIGEIF a lui-même adopté, le 8 février 2010, une délibération acceptant à l'unanimité l'adhésion de la commune de FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES) pour les compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

Cependant, conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des 180 communes

adhérentes, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération à ces dernières, avant de statuer.

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'adhésion de la commune de FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES) aux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Avis sur le projet de Plan Local de Déplacements des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Nous sommes amenés ce soir à donner notre avis sur le projet de Plan Local de Déplacement (PLD) des Hauts-de-Bièvre. Ce PLD a été élaboré par la Communauté d'agglomération durant trois ans.

Le but du PLD consiste à décliner au niveau local, le Plan des Déplacements Urbains de l'Ile-de-France (PDUIF) dont les objectifs majeurs sont :

- de diminuer le trafic automobile de façon différenciée selon les zones de l'agglomération ;
- d'augmenter dans le même temps la part des transports collectifs ;
- de favoriser la pratique de la marche et du vélo comme modes doux de transport urbain à part entière.

Ce PLD a été l'objet de différentes phases.

Le diagnostic

Ce diagnostic a d'abord constitué à localiser notre Communauté d'agglomération parmi les intercommunalités au sud de Paris.

Dans ce diagnostic, nous nous sommes aussi intéressés au nombre de transferts et de transports entre la Communauté d'agglomération et l'extérieur. Comme nous le voyons sur le document, le flux domicile-travail représente un peu plus de 112 500 trajets et le flux domicile-études, un peu plus de 65 000. La majorité des flux domicile-travail se dirigent vers l'extérieur de l'agglomération, tandis que pour les flux domicile-études, nous observons une quasi-équivalence 47 053.

Lors de la préparation de ce document, nous avons étudié les échanges entre la Communauté d'agglomération, Paris, les Hauts-de-Seine et l'Essonne. Nous voyons ainsi le poids de Paris parmi les départs avec 22 600 personnes allant vers la capitale quand 5 200 en viennent. Nous relevons également d'importants échanges avec l'Essonne, le Val de Marne et l'ensemble des Hauts-de-Seine. Enfin, nous observons des déplacements plus réduits vers des destinations plus lointaines : 2 500 personnes viennent ou partent en dehors de l'Ile-de-France avec 40% d'entrants et 60% de sortants.

Cette diapositive montre l'influence du RER. Il existe ainsi une règle selon laquelle une zone est desservie par une station RER si elle est située à moins de 700 mètres. A partir de toutes les stations de la Communauté d'agglomération, nous avons donc des ronds bleus indiquant la limite d'action de ces différentes stations. Nous observons également, notamment sur Châtenay-Malabry, l'importance

des lignes de bus dans leur rôle d'apport vers les gares du RER. Qu'il s'agisse de la RATP ou du Paladin.

Nous avons ici la couverture du réseau bus, naturellement différente le soir ou le dimanche. Les seules zones non desservies apparaissent en rose-rouge : il s'agit d'une partie de Verrières-le-Buisson, et d'une partie du Plessis-Robinson (la cité du Pierrier). Cela justifie ainsi l'implantation de la ligne 14 du Paladin montant justement vers le Pierrier qui est maintenant desservi.

La Communauté d'agglomération compte un certain nombre de projets. Les deux plus importants aux yeux des Châtenaisiens sont :

- celui de la Croix-de-Berny montant vers Clamart ;
- le Châtillon vers Vélizy.

La diapositive montre également un projet de transports en commun en site propre partant de Massy vers Rungis. Ce projet se poursuivra vers Orly, mais la première étape demeure Rungis. Il s'agit du TCSP Massy-Orly, la ligne 9110.

Une fois ce diagnostic achevé, nous avons abordé un certain nombre de scénarios.

Les scénarios

En premier lieu, il s'agit de scénarios sur les transports collectifs. Comme je le rappelais en préambule, le PLD vise d'abord les transports collectifs. Nous verrons d'ailleurs que ces transports concernent le plus grand nombre d'actions proposées.

Nous disposons à la fois d'axes de transports en commun lourds (RER, tramway, transports en commun en site propre) et des lignes de rabattement se dirigeant vers ces lignes lourdes.

Pour les véhicules particuliers, nous disposons d'un schéma sur le réseau routier. Celui-ci compte:

- un réseau routier magistral avec les autoroutes existantes ;
- un réseau secondaire basé sur les routes départementales permettant d'irriguer les zones d'activités et les centres de vie ;
- un réseau local qu'il convient de protéger du transit et de modérer afin de pouvoir accueillir les modes doux. Qu'il s'agisse du vélo ou de la marche à pied.

Sur ce document, nous retrouvons ainsi l'ensemble des échangeurs ou demi-échangeurs existants ou en projets. Nous y observons également les zones d'activités en hachuré bleu. Nous pouvons donc y lire l'importance de l'accessibilité pour ces différentes zones.

Nous avons un certain nombre de liaisons cyclables en projet ou existantes. Ce réseau permet de joindre l'ensemble des points de la Communauté d'agglomération.

Les actions

Ensuite, des actions ont également été prévues parmi lesquelles nous retrouvons toutes les actions liées aux transports collectifs. Treize actions ont ainsi été définies:

- améliorer et pérenniser la desserte du RER B ;
- le réseau Paladin ;
- l'amélioration de la desserte en transports en commun, des zones d'activités d'Antony et Wissous ;
- l'amélioration de la desserte en transports en commun du parc d'affaires Noveos au Plessis-Robinson ;

- l'accompagnement du TCSP Croix-de-Berny - Clamart à la restructuration des réseaux de bus. Cette action paraît lointaine, mais en réalité, les premières réunions sur ce sujet commencent à s'organiser. En effet, des lignes de bus seront modifiées dans l'avenir en fonction de l'existence de ce transport en commun ;
- les principes de liaison avec les territoires voisins ;
- les projets Pôles pour les gares RER Bourg-la-Reine, Croix-de-Berny et Robinson ;
- l'amélioration de la performance des lignes de bus ;
- la dé-saturation de la gare routière d'Antony ;
- l'amélioration de l'information aux voyageurs et des services aux usagers. Il s'agit de la notion d'agence de mobilité ;
- le zonage tarifaire et le fait que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre soit considérée comme un organisateur de transports.

Ce PLD évoque aussi des actions liées aux modes doux et notamment sur le réseau cycliste, des actions liées au transport individuel motorisé, au stationnement et enfin, des actions générales ou transversales.

Une de ces grosses actions concerne l'amélioration et la pérennisation de la desserte du RER B. Le premier objectif est de fiabiliser le service : tous les usagers du RER B savent aujourd'hui combien ce service ne correspond absolument pas à nos attentes. Notre action vise notamment à participer au comité de ligne du RER B institué par le STIF. Ce dernier a mis très longtemps avant de se décider d'en mettre un en place pour le RER B : la première réunion s'est tenue au mois de novembre l'an passé, et nous attendons encore la deuxième. Enfin, nous souhaitons veiller au maintien du schéma de desserte actuelle du sud de la ligne : en particulier entre Robinson et Bourg-la-Reine.

Au sujet de l'amélioration du réseau Paladin, plusieurs problématiques ont été soulevées. Au mois de décembre dernier, la Communauté d'agglomération a donc voté un ensemble de modifications afin d'y répondre. Il s'agissait notamment d'obtenir des lignes plus visibles et plus lisibles avec une bonne accessibilité pour les zones d'activités. Tout à l'heure, j'évoquais l'accompagnement du tramway Croix-de-Berny - Clamart par la restructuration des réseaux de bus : comme vous le voyez, nous commençons à travailler sur le sujet.

Sur l'amélioration de l'information aux voyageurs et des services aux usagers, nous observons plusieurs objectifs :

- garantir un standard de qualité de l'offre ;
- renforcer l'attractivité des transports collectifs. A ce chapitre, nous retrouvons la notion d'agence de mobilité;
- mieux équiper les arrêts de l'ensemble des transporteurs ;
- mieux équiper les gares RER ;
- poursuivre l'équipement des véhicules du réseau Paladin ;
- améliorer l'information...

En résumé, il s'agit d'améliorer la qualité de service. Sur le côté de ce document, vous trouverez les liens avec les autres actions, les actions déjà engagées, les effets attendus, les acteurs concernés (le STIF, les transporteurs, les communes, la Communauté d'agglomération).

Le zonage tarifaire est un point important pour la Communauté d'agglomération : notamment au niveau d'Antony partagée entre plusieurs zones. Nous attendons des modifications sur ce sujet.

Le document évoque aussi la création d'un réseau cyclable deux-roues communautaire avec en rouge les itinéraires principaux et, en vert, les itinéraires secondaires.

La création du demi-échangeur du parc Noveos (ex ZIPPEC) fournira un accès plus aisé à cette zone d'activités. Parallèlement, il s'agit aussi de désengorger l'avenue de la Division Leclerc. Ce demi-échangeur sera complété par un second ouvrage similaire à la Faculté de pharmacie et la conjugaison de ces deux demi-échangeurs permettra ainsi de dé-saturer réellement l'avenue de la Division Leclerc.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite demeure un point important. La Communauté d'agglomération s'est engagée, au travers d'un premier marché, visant à mettre en place deux lignes complètes avec une cinquantaine d'arrêts. Mais nous travaillons dès à présent sur un plan bien plus ambitieux afin d'avoir la quasi-totalité des arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le PLD propose également de travailler au niveau des plans de déplacements d'entreprises, des plans de déplacements d'administrations et, éventuellement, des plans de déplacements des établissements d'enseignement. Il s'agit donc de travailler avec les entreprises ou les administrations afin de mettre en place certains systèmes à l'instar du covoiturage lancé au début de l'année et accessible via les sites de la Communauté d'agglomération et de la Ville.

L'évaluation des impacts sur l'environnement concerne l'Agenda 21 de la ville, mais aussi celui de la Communauté d'agglomération en cours de réalisation et un certain nombre de mesures de la pollution de l'air, de l'odeur et du bruit.

Enfin, j'évoquerai l'échéancier. Parmi ces mesures, certaines seront mises en places rapidement tandis que d'autres sont prévues à moyen terme, durant la période 2012-2015.

En conclusion, à travers ce document, nous pouvons nous forger une idée du contenu du Plan local de déplacements de la Communauté d'agglomération.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il me paraît souhaitable que Monsieur MARTINERIE précise le calendrier. En effet, toutes les communes de la Communauté d'agglomération sont amenées à émettre un avis. Naturellement, ce travail effectué sur trois ans s'est opéré en plein accord avec ces communes mais nous aurons ensuite une phase d'enquête publique...

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Effectivement, dans la phase actuelle, les sept communes de l'agglomération ainsi que les Départements et le STIF, donnent leur avis sur le PLD. Celui-ci sera ensuite soumis à une enquête publique. Comme à l'accoutumée, le Président de la Communauté d'agglomération demandera alors la nomination d'un commissaire enquêteur. Une fois cette enquête publique achevée, le Conseil de la Communauté d'agglomération procèdera au vote du Plan local de déplacements afin de l'approuver définitivement. Pour votre information, ce document est aujourd'hui mis en place dans tous les pays européens ; de façon obligatoire comme en France, ou facultative.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus désirent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui. Je cède la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Le diagnostic du PLU de Châtenay-Malabry sur les déplacements, a souligné des difficultés non traitées dans le Plan de déplacements sur notre commune. Il s'agit en particulier :

- des problèmes de stationnement sur la Butte Rouge où il existe des conflits d'usage sur la voie publique ;
- des problèmes de circulation difficile des bus sur la RD 986 ;
- des cheminements pour les piétons et les vélos, discontinus avec des interruptions assez fortes et un manque d'aménagements urbains adaptés aux vélos.

Le plan proposé concentre ses actions sur la desserte des zones d'activités et des gares RER de Bourg-la-Reine, Croix-de-Berny et Antony. Pour notre commune, ce Plan de déplacements s'appuie sur la réalisation des demi-échangeurs et du tramway. Mais il n'existe pas d'action particulière sur les usages des services municipaux de chaque commune. Par exemple, nous pourrions insister sur l'usage des voitures électriques. En outre, les actions au niveau de l'environnement demeurent assez faibles.

Sur Châtenay, nous attendons de ce plan des réponses concrètes ; en particulier, des aménagements pour améliorer le stationnement dans la Butte rouge et dans certains quartiers. Nous attendons aussi de ce plan, un cheminement vélo organisé sur l'ensemble de la commune. En effet, le plan prévoit une circulation vélo incomplète : est-il prévu de le compléter dans le cadre du PLU comme à Sceaux ? Ce cheminement complet de la circulation douce à vélo sera-t-il mis en œuvre avec les représentants d'usagers ? Le stationnement des vélos doit aussi constituer une action prioritaire selon nous. Il serait également nécessaire d'ajouter des points de stationnement de courte durée à proximité des commerces et des équipements publics.

Nous attendons aussi des cheminements piétons permettant aux usagers de se promener en toute tranquillité. Une étude a ainsi été réalisée sur les cheminements de la Butte Rouge : elle peut être l'occasion d'examiner les réalisations nécessaires dans ce quartier.

La location de vélos électriques est également une bonne idée, mais aucune source de financement n'apparaît dans le document du PLD. Il est ainsi envisagé la mise à disposition, en location, de vélos à assistance électrique à un point fixe et unique du territoire. Toutefois, un point unique ne permet pas vraiment le développement de ce projet : il serait nécessaire de l'étendre et l'envisager de manière un peu plus large et sérieuse, financièrement.

Comme vous l'avez souligné, le PLD doit être soumis à une enquête publique au cours de l'année 2010. Quels sont les dates et lieux envisagés ? Cette enquête interviendra-t-elle avant ou après l'été ? Les documents présentés au public lors de cette enquête seront-ils modifiés en fonction des remarques et des propositions des différentes communes et des différents usagers ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je passe à présent la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le diagnostic et les études sont incontestablement intéressants. Au travers de ce diagnostic, j'ai ainsi appris l'existence de nombreux accidents sur l'avenue de la Division Leclerc, un des axes les plus touchés de l'agglomération. J'ai également constaté l'existence de deux zones d'emplois importantes, à Wissous et au Plessis, éprouvant encore des difficultés dans l'accès aux transports en commun.

Une première critique vient du manque de concertation sur ce type de dossier. De nombreux Châtenaisiens se plaignent des mauvaises conditions des transports collectifs : particulièrement l'irrégularité de la ligne RER B surchargée avec des conséquences jusque la gare de Robinson. La

mauvaise desserte de la Butte rouge est aussi une demande récurrente. Certes, le Paladin passe désormais à l'intérieur, mais sa fréquentation ne représente que 10% du nombre de voyages parmi l'ensemble des transports collectifs de l'agglomération.

Avec le plan de déplacements urbains de l'Ile-de-France, la Région avait pour objectif de changer les conditions de déplacements et de modifier nos comportements afin d'assurer un équilibre plus durable. En effet, il est nécessaire de rendre les transports collectifs plus attractifs. Le plan de mobilisation pour les transports adopté par les élus de la Région, prévoit un investissement global de 18 milliards d'euros d'ici à 2020. Cet important investissement mérite d'être souligné.

En ce qui concerne Châtenay, la hiérarchisation des lignes de bus représente, à mes yeux, une solution efficace. Par contre, il me paraît impossible que l'avenue Salengro accueillant déjà une ligne structurante, puisse accueillir encore plus de véhicules : cette avenue est déjà saturée aujourd'hui. Tout comme le secteur de Cyrano de Bergerac devenant un point de passage en direction de Versailles ou du Pont de Sèvres : le matin, ce secteur est déjà saturé. Une desserte supplémentaire du Paladin pour la Butte rouge est donc une bonne proposition.

Au sujet de l'enseignement supérieur, ce secteur demeure traité partiellement dans les documents. En fait, aucune précision n'est apportée sur les départs de la faculté de pharmacie, ou de l'Ecole Centrale. Et d'après vos déclarations que j'ai pu lire, ce secteur n'est pas défendu comme il devrait l'être. Pourtant, les enseignants-chercheurs et les étudiants restent importants pour l'emploi et le développement. A Saint-Quentin où je travaille, nous tentons ainsi d'attirer des écoles de l'enseignement supérieur. Nous cédon même des terrains gratuitement alors que la CAHB ne semble pas s'intéresser au développement de ce secteur.

En ce qui concerne le plan de déplacements d'entreprises, il existe des propositions pour ce type d'actions. Toutefois, je n'ai pas vu de PDE interentreprises. Ces actions ont pourtant du succès pour les zones d'activités existantes ou à venir.

Au sujet des circulations douces, beaucoup de travaux demeurent également à réaliser. Presque tous les habitants sont situés à près de trois kilomètres d'une gare : cela peut donc favoriser le développement du vélo.

En conclusion, la démarche me semble intéressante, mais beaucoup d'actions restent être réalisées.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous verrons peut-être quelques actions avec les 18 milliards d'euros de la Région. A condition que Châtenay-Malabry ne soit pas évincée...

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Je reviens sur les circulations douces abordées dans ce document ; notamment les déplacements en vélo. Il est nécessaire de les développer et de les favoriser en Petite Couronne.

Pourtant, dans le dossier transmis, je n'ai trouvé aucun projet de mise à disposition de vélos. En fait, cette possibilité n'est abordée que pour les vélos à assistance électrique, en particulier pour les reliefs de Châtenay et du Plessis. Pourquoi un système de location de vélos n'est pas envisagé à l'instar de nombreuses villes de Petite Couronne ?

Dans le dossier, nous retrouvons également les projets de développement économique pour notre ville. J'ai noté : 3 500 m² de commerces, 29 000 m² de bureaux dans la zone Allende et un Pharma - Technopôle, 25 000 m² de bureaux pour Appert-Justice... Pouvez-vous expliciter le projet du

Pharma-Technopôle ? En effet, il me semblait que ce projet avait été abandonné. En outre, vous proposez environ 35 000 m² de bureaux mais sans apporter davantage de précisions. Quel type d'activités souhaitez-vous voir implantées à Châtenay-Malabry ? N'existe-t-il pas d'autres types d'activités économiques à attirer sur Châtenay autres que celles du tertiaire ? En effet, l'Ile-de-France compte déjà beaucoup de surfaces de bureaux inoccupées. En conséquence, une étude de marché a-t-elle été lancée ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais essayer de vous répondre. Toutefois, beaucoup de vos propos ne concernent pas le PLD : une étude de marché sur la commercialisation de bureaux ou d'activités n'a aucun rapport avec le PLD. Je vous invite donc à me poser la question lorsque des dossiers concerneront le sujet.

Madame FRANCHET a d'abord évoqué des problèmes de stationnement dans la Cité Jardins. Le PLD de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ne répondra pas à ce problème spécifique. Nous avons déjà évoqué ce sujet plus d'une fois : les problèmes de stationnement dans la Cité Jardins ne sont pas nouveaux. En effet, lors de sa construction à partir des années 1930, les véhicules étaient rares. En revanche, aujourd'hui, la Cité-Jardins compte beaucoup de voitures, même si les personnes résidant dans ce quartier sont de condition plus modeste. La voiture apparaît d'autant plus justifiée pour les habitants de ce quartier que les habitants étaient mal desservis, ce n'est plus le cas avec le Paladin. Il est donc nécessaire de travailler sur le du stationnement dans la Cité-jardins, notamment dans le projet de PLU de Châtenay-Malabry. Pour le moment, le PLU en est à sa phase de diagnostic : nous avons eu une première réunion de concertation et une deuxième sera organisée le 18 mai. Des objectifs seront ensuite définis et un PADD sera établi. Fort de ce diagnostic, nous devons être en mesure de faire des propositions. A cette occasion, j'accueillerai bien volontiers, vos propositions Madame FRANCHET.

En outre, ce problème de stationnement engendre d'autres soucis. Si des voitures sont stationnées sur les trottoirs, naturellement, les piétons ont davantage de difficultés à les utiliser.

Madame FRANCHET, vous avez aussi regretté l'absence de voitures électriques pour les services communaux dans le PLD. Mais là aussi, cette question ne relève pas d'un PLD intercommunal. Ce qui ne signifie pas que nous ne nous en préoccupons pas. Cette question peut très bien figurer dans l'Agenda 21 des villes ou l'Agenda 21 de la Communauté d'agglomération, en cours d'élaboration.

Vous avez également demandé la date et le lieu de l'enquête publique. A ce jour, je ne suis pas en mesure de vous communiquer ces informations puisque les différents conseils municipaux de l'agglomération délibèrent encore. Lorsque tous ces conseils municipaux se seront réunis, la Communauté d'agglomération délibèrera à son tour et ensuite, en qualité de Président des Hauts-de-Bièvre, je saisirai le Président du tribunal afin qu'il désigne un commissaire enquêteur. A ce moment là, nous connaissons alors son nom et les dates de l'enquête publique. Concernant le lieu, il convient plutôt de parler de plusieurs lieux. En effet, si nous voulons que ce PLD soit partagé le plus largement possible, il n'est pas souhaitable de disposer d'un seul registre uniquement au sein des bureaux de la Communauté d'agglomération. A mon sens, il est préférable d'avoir des registres dans toutes les villes. Peut-être se posera-t-il le problème de savoir qui gère ces documents ? En résumé, j'entrevois donc une concertation très large sur l'ensemble des sept villes. Car il n'est pas question de demander aux habitants de Wissous, de Verrières ou du Plessis, de se rendre à Châtenay-Malabry pour remplir un registre.

Vous avez aussi évoqué d'éventuelles modifications. Toutefois, avant de parler de modifications, il est d'abord nécessaire de savoir s'il existe des demandes allant dans ce sens. L'enquête publique répond à cette finalité. Aurons-nous des demandes spécifiques ? Ces demandes entraîneront-elles des modifications à ce document ? Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui. Nous

examinerons en temps voulu les registres ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur. Et si des modifications sont nécessaires et vont dans le bon sens, bien entendu, nous les mettrons en œuvre.

Au cours de son intervention, Madame GUTGLAS a souligné le caractère « accidentogène » de l'avenue de la Division Leclerc. Effectivement, nous y recensons des d'accidents. Néanmoins, en considérant la gravité de ces accidents, le classement s'en trouve modifié. En outre, il est important d'examiner la partie de l'avenue concernée par la majorité de ces accidents : la partie la plus accidentogène est ainsi située à l'ouest entre le carrefour Allende et le carrefour du 11 Novembre. En fait, nous relevons très peu d'accidents sur la partie Est. Pour quelle raison ? Tout simplement à cause du demi-échangeur Est. Le trafic est moins dense à l'Est qu'à l'ouest : la partie est représente un tiers du trafic contre deux tiers pour l'ouest. Cela montre l'utilité de réaliser cet échangeur ouest pour réduire le trafic routier à Châtenay-Malabry.

Au sujet des problématiques sur le RER B soulevées par Madame GUTGLAS. Nous sommes aussi à l'écoute de nos concitoyens. Nous les avons entendus, notamment lorsqu'ils exprimaient leurs craintes sur une éventuelle disparition du système actuel à la gare de Robinson. En effet, à un moment, le STIF avait lancé des études sur l'opportunité de ne conserver qu'une navette RATP de Robinson à Bourg-la-Reine. Nos populations ont cependant mal interprété ces études : ces navettes devenant synonymes de transports en bus avec la fin du RER. En fait, ce n'était pas exact : le RER demeurerait mais il était simplement nécessaire de changer à la gare de Bourg-la-Reine.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne dis pas que cette solution était satisfaisante. J'explique simplement que la vérité est parfois loin des rumeurs. Je suis en train de défendre le STIF, vous ne devriez pas vous en plaindre ! Mais j'ai pour habitude de dire la vérité. L'étude ne prévoyait pas de bus, mais un changement à Bourg-la-Reine pour prendre le RER vers la gare de Robinson. Ce système de navettes permettait davantage de fluidité et de rapidité sur la ligne centrale du RER B. Nous avons été saisis par beaucoup d'habitants. En effet, beaucoup de personnes de Châtenay-Malabry mais aussi d'autres communes, utilisent ce RER B depuis cette gare. D'ailleurs, en tant que président de l'intercommunalité des Hauts-de-Bièvre -180 000 habitants pèsent davantage que 20 000 ou 30 000 habitants-, je suis intervenu en cosignant un courrier avec Madame AMIABLE, alors présidente de la Communauté d'agglomération voisine Sud de Seine (Fontenay-aux-Roses, Clamart...). Pesant de leur poids avec 400 000 habitants, les deux intercommunalités désiraient stopper ces études. Nous avons obtenu gain de cause puisque Monsieur MONGIN, PDG de la RATP, nous a écrit afin de signifier qu'aucun changement n'interviendrait.

D'autre part, au sujet des transports sur la Cité Jardins, vous réclamez l'amélioration de la desserte tout en reconnaissant l'existence du Paladin. Je vous rappelle qu'avant celui-ci, il n'existait rien. Mais si le STIF souhaite et accepte de nouvelles lignes RATP desservant encore mieux la Cité Jardins que le Paladin, je n'y suis pas hostile. Les habitants de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre réaliseront ainsi une économie directe puisque l'ensemble des lignes du réseau Paladin, en déficit net et restant à la charge de l'intercommunalité, coûte deux millions d'euros par an. Naturellement, si ces dessertes étaient prises en charge par la RATP, nous n'aurions plus à porter ce déficit. Peut-être pouvez-vous plaider en ce sens auprès de la Région afin qu'avec les 18 milliards d'euros investis, notre ville ne soit pas totalement oubliée ? La Cité Jardins pourrait ainsi en bénéficier.

Comme vous l'avez souligné vous-mêmes, la part du Paladin dans le transport représente 10%. Dans votre propos, ce chiffre vous semblait faible, mais bien au contraire, pour une desserte intérieure, ce chiffre est élevé. D'autant que la fréquentation ne cesse de s'accroître.

Je reviens à présent sur la saturation de l'avenue Salengro et de la place Cyrano de Bergerac. Effectivement, aux heures de pointe, nous pouvons parfois rencontrer des bouchons sur l'avenue Salengro. Cette voie a connu des travaux de réfection sur une canalisation d'eau et des embouteillages ont effectivement été observés durant les quinze jours du chantier. Mais, en temps normal, il n'existe pas véritablement d'embouteillage. L'échangeur Est permet déjà de désengorger cette avenue. Et lorsque la commune disposera de l'échangeur Ouest, le trafic sera encore moins dense. En effet, les usagers de cette avenue viennent souvent de l'Essonne et se dirigent vers Paris. Avec l'échangeur ouest, les habitants du 91 ne traverseront plus Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses pour se rendre sur Paris : ils prendront par l'ouest la N 118, chemin plus court et plus direct. Même lorsque le trafic est important sur la N 118, il est plus intéressant de l'emprunter plutôt que des petites rues. Il appartient aux communes de rejeter ces transits vers où ils doivent aller, c'est-à-dire sur les grands axes.

Nous avons déjà agi en ce sens, tout comme Fontenay-aux-Roses me semble-t-il, en rétrécissant les voies concernées. L'avenue Salengro, auparavant à trois voies, a été mise à deux voies. Bien entendu, il n'est pas question de descendre à une voie. D'autant que le trafic diminuera encore avec l'achèvement de l'échangeur ouest. Nous agissons aussi de la sorte avec la rue Jean Longuet. Lorsque nous effectuerons les travaux, nous y placerons une zone à 30 km/h. Ces voies traversant plusieurs villes sont dites "départementales", mais nous devons nous assurer que ces voies ne soient plus des axes de transit à l'intérieur des villes. Si vous avez examiné le document du PLD, vous aurez constaté que ces axes deviennent justement des voies secondaires. La rue Jean Longuet est ainsi totalement déclassée.

En réponse à Madame DELAUNE, sur la mise à disposition de vélos. Au regard de la configuration de certaines villes, il apparaît plus opportun de privilégier un moyen de locomotion susceptible d'être utilisé par le plus grand nombre et non simplement par ceux pratiquant le vélo assidument. Comme vous l'avez d'ailleurs souligné, le Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry sont des communes très vallonnées à fort dénivelé. Si nous voulons étendre le plus possible ce dispositif, il est nécessaire de mettre à disposition un moyen de transport correspondant à la plus grosse partie de nos populations. Ce projet est actuellement à l'étude et nous devons examiner si sa mise en oeuvre est réalisable. Toutefois, la mention de cette action dans le PLD témoigne de notre souhait de mettre en oeuvre cette solution.

Au sujet du Pharma-Technopôle, je rappelle que l'intercommunalité travaille sur le PLD depuis trois ans. Durant ce temps, des données changent. Par exemple, lorsque vous avez cité les superficies de bureaux figurant dans le PLD : à l'époque, nous n'avions pas connaissance du départ total de la fac de pharmacie. Il existait déjà des contacts avec l'université pour les terrains accueillant les activités sportives : l'université devait nous les céder. Effectivement, à l'époque, il s'agissait de 25 000 m². Mais aujourd'hui, le projet porte sur une superficie bien supérieure avec le départ total de la faculté de pharmacie. D'ailleurs, j'ai lu dans une tribune à paraître, que certains parlaient de 315 000 m² ! Je ne sais pas si ces personnes ont réalisé des études précises, mais je serais heureux de recevoir ces documents très instructifs pour les uns et les autres. Pour ma part, j'ignore encore les superficies concernées par ce projet. Dans tous les cas, à partir du moment où nous récupérons 15 à 18 hectares et non plus 5 à 6, il est sûr que les surfaces ne seront plus les mêmes mais sûrement pas 315 000 m² comme vous l'écrivez.

Il me semble avoir répondu aux différents intervenants. Je souhaite cependant ajouter deux ou trois éléments importants à propos de ce PLD. Au sujet du RER B, grâce au poids de la Communauté d'agglomération, nous pouvons désormais siéger au comité de ligne. Malheureusement, ce comité s'est réuni une seule fois à ce jour. Mais puisque la période électorale est finie et puisque le STIF est

à nouveau au complet, nous pouvons espérer qu'il se remette rapidement au travail. Nous aurons donc d'autres comités de ligne avec le STIF et la RATP. En siégeant dans ce comité, nous aurons ainsi notre mot à dire et nous pèserons davantage.

Au sujet des premières cartes, il existe 21 600 trajets entrants et sortants sur la partie ouest ; c'est-à-dire vers la Défense, Versailles et Vélizy. En même temps, nous observons seulement 7 000 à 8 000 trajets sur la partie est en liaison avec le Val de Marne. Cette différence montre l'impact de l'échangeur et du Trans-Val-de-Marne. Cela illustre l'importance de notre échangeur ouest et de celui du Plessis-Robinson. Les automobilistes se dirigeant vers l'est depuis le Plessis-Robinson et la zone d'activités du Plessis-Clamart, ont aussi tendance à emprunter la Division Leclerc avant de reprendre la rue Jean-Baptiste Clément. Les échangeurs est et ouest permettront ainsi de diminuer le trafic.

Cela rend aussi nécessaire notre tramway jusqu'à Issy-les-Moulineaux. En effet, Clamart centre n'est qu'un début et nous devons poursuivre notre combat pour que le tramway soit poursuivi jusqu'à la Seine et jusqu'à Issy-les-Moulineaux afin d'être relié au T2. Car parmi les 21 600 trajets, si nous distinguons les flux avec La Défense, ceux-ci sont bien plus importants que les flux en direction de Versailles. Il est donc important d'obtenir cette première partie du tramway.

Enfin, en sortant du cadre de Châtenay-Malabry, la ligne Massy – Orly revêt une importance primordiale. Si ce TSCP profite au secteur de Massy, il est aussi bénéfique à notre territoire intercommunal, en fonction de son trajet. A ce sujet, je défends le maire socialiste de Wissous. Dans les premiers projets, le tracé passait effectivement par la commune. Mais, la Région s'interroge désormais pour passer par Chilly-Mazarin : je ne vois pas vraiment l'intérêt de ce nouveau projet, puisque je ne vois pas où sont les zones d'activités hormis celle limitrophe à celle de Wissous. De plus, ce nouveau tracé coûtera très cher à la Région puisqu'il est forcément souterrain, à la différence du tracé passant par Wissous, qui peut se situer en surface. Or, vous connaissez comme moi, Madame GUTGLAS, la différence de coût entre un trajet en surface et un trajet souterrain. En conclusion, je défends ici toutes les communes de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. En effet, la pauvre commune de Wissous ne dispose que de 40% de son territoire à développer en habitat en raison de sa proximité avec Orly ; le reste ne peut être développé qu'en zones économiques. En conséquence, si cette commune ne bénéficie pas des transports, elle demeurera avec des champs. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec Wissous pour aboutir sur ce sujet et j'espère que la Région y consacra une petite partie de ses 18 milliards d'euros. Dix-huit milliards semblent une somme énorme, mais en réalité, cela est très vite dépensé. Nous voulons donc que la Région économise des fonds en conservant un tracé en surface à Wissous et qu'ainsi elle puisse débloquer très vite les fonds nécessaires pour le tramway de Châtenay-Malabry pour lesquels je n'ai toujours pas de nouvelles. En effet, depuis le 30 mars, le président du Conseil général a saisi le président du Conseil régional et du STIF, sans toutefois obtenir de réponse à son courrier. Certes, nous ne sommes que le 7 mai, mais un mois et demi me paraît un délai suffisamment long. D'autant que le président du Conseil général demande simplement qu'enfin, chacun des partenaires se mette autour de la table afin de lancer la concertation avec un maître d'ouvrage. Il me semble que lorsqu'on veut investir 18 milliards d'euros, on se dépêche un peu pour permettre aux populations d'en profiter.

Voilà, ce que je pouvais vous dire à ce sujet. Je cède la parole à Monsieur MARTINERIE, désirant ajouter un mot.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Tout à l'heure, Madame GUTGLAS a évoqué le manque de concertation dans la réalisation de ce document. Je rappelle cependant qu'au cours des années nécessaires pour mettre au point ce PLD, nous avons organisé plus d'une centaine de réunions avec les associations, les entreprises, les représentants des communes, les usagers, les représentants des usagers des transports...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

... Y compris des associations de vélo !

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Oui, y compris Antony à vélo, par exemple, un de mes interlocuteurs sur ce sujet. Avec une centaine de réunions, je peux donc affirmer que la concertation a été totale sur ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, je vous propose d'émettre un avis favorable.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » S'EST ABSTENUE

URBANISME-TRAVAUX

Complexe sportif Léonard de Vinci : avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal a adopté, par la délibération n°126 du 21 septembre 2009, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci au groupement solidaire représenté par la SARL AGENCE ENGASSER & ASSOCIES, mandataire, représentée par Gaëtan ENGASSER, et composé des SAS CFERM Ingénierie, TECS SARL et EPV Ingénierie.

L'article 30 du décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre dispose que le contrat fixe la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre. Cette rémunération tient compte notamment du coût prévisionnel des travaux établis par le maître d'œuvre. Dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat, le montant de la rémunération initiale dite " provisoire " est basé sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage. Cette rémunération initiale devient " définitive " lorsque le maître d'œuvre a pu, dans le cadre de l'exécution d'une partie de sa mission (l'APD), établir lui-même un coût prévisionnel des travaux, coût sur lequel il est tenu de s'engager. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant pour modifier les dispositions du contrat initial et rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Conformément à la réglementation, l'acte d'engagement signé le 30 avril 2009 fixant le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre pour le complexe sportif Léonard de Vinci stipule que le forfait de rémunération définitif pour la mission de base sera arrêté par avenant dès que le coût prévisionnel des travaux sera établi.

1) Coût prévisionnel des travaux :

L'estimation des travaux, conformément à l'Acte d'Engagement est de 4 557 855,00 € H.T.(valeur septembre 2009).

Des écarts de prix interviennent par rapport à cette estimation, au stade de l'APD, et s'expliquent principalement par des prestations et demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que par les résultats des études de sols :

Locaux techniques / chaufferie : Augmentation des surfaces

Suite aux études techniques approfondies, aux dimensionnements PMR et aux corrections SPS, Bureau de contrôle, les surfaces ont légèrement augmenté en comparaison aux surfaces concours.

Certains locaux ont été ajoutés : local auto laveuse, bloc sanitaires en plus côté petite salle de sport...

Les locaux techniques / chaufferie étaient sous-estimés dans le programme. Les besoins pour un tel bâtiment (BBC) sont, en effet, spécifiques et ont été dimensionnés de manière détaillée lors de l'APD.

VRD

- Création de trois bassins de régulation des eaux pluviales : en effet, au dossier de programme était joint le règlement du service d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvres, lequel n'exige qu'un rejet de 10 l/s/ha dans le réseau communautaire. Le maître d'œuvre a dimensionné les ouvrages de stockage selon ces dispositions et prévu un bassin de stockage. Afin d'être en conformité avec le règlement départemental d'assainissement, la ville a demandé au stade APS que les rejets soient limités à 2 l/s/ha ce qui a nécessité de prévoir deux ouvrages complémentaires.

- Augmentation de la surface du parvis prolongée devant le J'Sport, avec retour devant le bassin (plus de 400 m² supplémentaires).

J-Sports

Au stade du concours, il n'était prévu que de déplacer le J-Sports existant et de le reconstituer à l'identique.

A la suite d'une concertation avec les futurs utilisateurs des besoins nouveaux sont apparus :

- modification du revêtement de sol du J'Sport : le revêtement bitumineux a été remplacé par un sol souple.

- clôtures : les clôtures basses existantes devaient être déposées et reposées. Il a été demandé de les remplacer par des grilles hautes, protégées de plus par un pare-ballon. Ces grilles seront traitées dans l'esprit de la galerie du complexe sportif : grille esthétique en métal perforée

- éclairage : aucun éclairage n'était prévu. Or, les utilisateurs ont souhaité disposer de mâts d'éclairage sur le terrain reliés à une horloge dont la commande sera renvoyée dans la loge du gardien.

Des moins-values ont également été prises en compte :

- suppression des bornes lumineuses prévues sur le parvis ;
- suppression du mur gabion en limite du parking et de la cour de l'école maternelle. Les calages précis du projet avec les plans de géomètres ont révélé une différence de niveau moins importante qu'imaginée entre ces deux zones. La limite sera réalisée par un simple muret avec grilles.

Plus value pour fondations profondes

L'estimation des travaux, réalisée au niveau concours, s'entendait sans suggestions particulières au niveau des fondations.

Dès que le schéma définitif d'implantation de l'équipement a été arrêté, des reconnaissances de sols positionnées au niveau des descentes de charges du bâtiment ont été réalisées. Or, il s'avère que ce secteur est composé de remblais ou terrains remaniés sur une profondeur allant de 1,80 m à 6,00 m

sur certains forages. Le terrain est essentiellement composé d'argile marron et de débris divers (cailloux, morceaux de terre cuite et mâchefer...). A la suite d'aménagements antérieurs de ce site, ces matériaux peuvent présenter des variations d'épaisseurs notables. De plus, ils peuvent renfermer tout aussi bien des niveaux indurés de toutes dimensions, que des niveaux complètement décomprimés.

La présence de remblais hétérogène localement jusqu'à 6 m de profondeur, amène à écarter toute solution de fondations superficielles par semelles ou radier dans le sol en place ; cette solution conduirait à des tassements absolus et différentiels importants sous les fondations du projet incompatibles avec la pérennité de l'ouvrage.

Dans ces conditions, il est nécessaire de rechercher une assise de fondation au-delà des sols de couverture (remblais et sols remaniés) compressibles et peu portants. Le principe de fondation consistera à réaliser des pieux forés bétons descendus dans les sables de Fontainebleau au-delà des remblais très peu compacts et compressibles, moyennant le respect d'un ancrage minimal de 3 m dans les sables. Ces pieux auront une profondeur de 10 mètres.

La création de ces pieux induit une plus-value de 90.098,00 € HT décomposée comme suit :

• fondations spéciales :	266.098,00 € HT
• moins value pour fondations superficielles :	- <u>176.000,00 € HT</u>
	90.098,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux est, au regard de ces éléments, établi à la somme de 4 897 381,17 € HT.

2) forfait définitif de rémunération :

La rémunération du maître d'œuvre est, dans ces conditions, calculée en appliquant le taux de rémunération de 10,58%, prévu à l'acte d'engagement, au coût prévisionnel des travaux.

Cependant, le groupement de maîtrise d'œuvre accepte de revoir son taux de rémunération de 0,18 point afin de limiter l'augmentation de leur rémunération.

3) Chiffrage des quantitatifs des lots architecturaux au titre de mission complémentaire :

En sus de la mission de base, la ville a demandé une mission complémentaire non incluse dans la loi MOP : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Ce document détaillera les montants de l'acte d'engagement et permettra une meilleure analyse des offres. Cette mission s'élève à la somme de 5.000 € HT.

La commission d'appels d'offres a été saisie pour avis le 30 avril 2010.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion du présent avenant, qui a pour objet d'établir le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, et de fixer le forfait définitif de sa rémunération pour la mission de base, conformément aux dispositions contractuelles du marché, ainsi que d'ajouter le chiffrage des quantitatifs des lots architecturaux au titre des missions complémentaires.

- Le coût prévisionnel des travaux est établi à la somme de **4 897 381,17 € HT**, soit **5 857 267,88 € TTC** ;
- Le taux de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est fixé à 10,40% au titre de la mission de base ;

- Le montant du forfait de rémunération définitif pour la mission de base est arrêté à la somme de **509 327,64 € HT, soit 609 155,86 € TTC**, ce qui représente une augmentation de **5,62 %** par rapport au forfait provisoire.
- Le montant de la mission complémentaire de chiffrage des quantitatifs est fixé à 5.000 € H.T. portant le montant des missions complémentaires à 164 642,03 € HT, soit 196 911,87 € TTC.
- Le montant total (mission de base + missions complémentaires) du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est arrêté à la somme de **673 969,67 € HT, soit 806 067,73 € TTC**, ce qui représente une augmentation de 5% du montant total du marché.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur CANAL. Y'a-t-il des interventions sur ce rapport ? Oui, Monsieur BOZZONNE, Madame FRANCHET et Madame GUTGLAS.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, conseiller municipal :

Au sujet de l'article 1 du projet de délibération, je ne suis pas sûr du montant TTC. J'ai donc effectué un nouveau calcul mais je n'obtiens pas la somme indiquée dans le document. En fait, j'arrive à une somme de 5 857 000 euros en TTC.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Le montant est donc correct sur le rapport mais non sur la délibération ? Effectivement il y a une faute de frappe, cette erreur matérielle sera corrigée dans la délibération officielle.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

D'après le rapport, à la suite d'une concertation avec les futurs utilisateurs, des besoins nouveaux sont apparus : comme un système d'éclairage, un sol souple, une clôture haute... Pourquoi cette concertation n'a-t-elle pas été réalisée en amont, avant le montage du projet ? En agissant de la sorte, nous n'aurions pas été contraints d'étudier à nouveau ce projet.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Veuillez m'excuser, Monsieur MARTINERIE me parlait en même temps et je n'ai pas entendu le début de votre intervention. De quelle concertation voulez-vous parler ?

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

J'évoquais les modifications apportées au projet J-Sports.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

D'accord.

Madame GUTGLAS, vous avez la parole.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, conseillère municipale :

Le programme et le projet choisis seront, je l'espère, très performants au niveau des économies d'énergie. Mais le coût de l'équipement demeure élevé. D'autres équipements à l'instar du gymnase Brossolette, méritent aussi une rénovation. Le complexe sportif Léonard de Vinci est une vitrine n'étant pas, par ailleurs, en harmonie avec son environnement. Comme d'autres projets, vous acceptez une juxtaposition d'opérations sans lien entre ces projets. La qualité de la Cité Jardins mérite une autre architecture. Toutefois, l'augmentation n'étant pour le moment pas très importante, je voterai favorablement sur ce rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Madame FRANCHET s'est interrogée sur la concertation en amont du projet. Oui, nous avons bien mené une concertation même si nous apportons une modification sur le sol du J-Sports. Nous avons beau mener la concertation, les personnes rencontrées demeurent des bénévoles s'occupant d'associations sportives. Elles n'ont pas forcément le réflexe de penser à tout immédiatement. Il nous a ainsi été indiqué que les J-Sports réalisés sans sol souple, en particulier à cet endroit, pouvaient s'avérer dangereux. En effet, lorsqu'il pleut, les jeunes peuvent par exemple glisser. D'autant que tous les enfants n'ont pas des baskets antidérapantes. Il nous a donc été demandé d'examiner la possibilité de mettre des sols souples à l'instar de ceux existant sous les jeux d'enfants. Cependant, les autres modifications n'ont rien à voir avec la concertation.

Les choix de réaliser des pieux plus importants et des fondations plus profondes ne dépendent aucunement de la concertation. Une fois le projet arrêté, une fois les implantations déterminées, techniquement, nous pouvons réaliser les sondages et déterminer à quelle profondeur il est nécessaire de descendre. Dans le même ordre d'idées, je peux aussi évoquer le stockage des eaux pluviales. Le Département des Hauts-de-Seine a émis un nouveau règlement où il ne s'agit plus d'une retenue de dix litres à la seconde par hectare, mais de deux litres à la seconde. Du coup, nous sommes obligés d'augmenter la capacité des bassins de rétention. Là aussi, la modification ne relève pas de la concertation. Et même en rencontrant tous les riverains et toutes les associations, cette modification ne serait pas apparue. En conséquence, vous avez sorti du contexte un élément, le J-Sports, par rapport au reste. Les autres modifications sont des adaptations du projet par rapport à des contraintes.

Madame GUTGLAS a, pour sa part, déploré le coût de cet équipement. Le coût d'objectif, c'est-à-dire 4 897 397 euros HT, est définitif pour le montant de la rémunération de l'architecte puisque nous en sommes au stade de l'APD. Vous savez qu'au moment de l'esquisse, l'architecte fournit un montant avec un taux de rémunération. Après intervient l'APS pouvant encore modifier les montants. Toutefois, avec l'APD, les montants deviennent définitifs. D'ailleurs, ces sommes sont forfaitaires. Cela ne signifie cependant pas que le coût de travaux ne changera pas : nous devons attendre le résultat de l'appel d'offres travaux pour connaître le coût de cet équipement. A ce moment là, soit des entreprises répondront à un coût moindre que celui proposé, soit des entreprises répondront à un coût supérieur. Il nous appartiendra, dans ce dernier cas, de décider si nous déclarons l'appel d'offres infructueux ou non.

Vous estimez cet équipement onéreux, mais il est bien plus grand que l'espace omnisports Bérégovoy ne disposant pas de salles complémentaires. Or, si je me reporte au coût de cet espace

construit depuis il y a 15 ans, et si j'applique les coefficients de revalorisation afin de tenir compte de l'inflation, j'obtiens un montant beaucoup plus fort que pour le complexe sportif Léonard de Vinci. Et je n'ajoute pas les aléas, ou même l'achat du terrain, la reprise du sol sportif...

Vous avez aussi déclaré que Brossolette méritait également une rénovation : nous n'avons jamais dit l'inverse. Vous n'avez pas dû lire le budget contre lequel vous avez voté, mais qui a cependant été adopté par cette assemblée : des travaux y sont prévus cette année pour Brossolette.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame, des travaux sont effectivement prévus à Brossolette. Non seulement, vous n'avez pas bien lu le budget mais vous n'avez pas bien lu également les rapports de cette séance : parmi les différentes demandes de subventions, une d'elles est adressée au Département pour les travaux au gymnase Brossolette. A la différence de Vinci, il n'est donc pas question de démolir cet équipement pour en reconstruire un nouveau. Cependant, nous y effectuerons des travaux comme nous en réaliserons également dans les autres gymnases au fur et à mesure en tenant compte des possibilités financières de la Ville.

Notre commune a choisi de ne pas augmenter les impôts depuis un certain nombre d'années. En quinze années de mandat de maire, les impôts ont été augmentés seulement à deux reprises à hauteur de l'inflation annuelle. Aujourd'hui, vous reprenez dans une tribune, de l'augmentation de 76%, la première année de mon mandat, sans dire que celle-ci a été décidée par arrêté du Préfet et qu'elle était due à votre gestion calamiteuse lorsque vous disposiez d'une majorité pour diriger cette ville. De nombreux habitants ne sont pas au courant de cette gestion, mais en en parlant de la sorte, vous les mettez au courant. Merci, cela me rend service, continuez donc de la sorte.

Dans notre budget, nous effectuons des choix. Je les assume. Nous nous sommes d'abord consacrés aux écoles et à la culture. Maintenant qu'une seule école demeure à rénover, nous trouvons des marges de manœuvre et nous pouvons nous consacrer davantage au sport. Vous nous reprochez d'avoir des taux d'imposition trop élevés, d'être trop endettés, et en même temps, vous réclamez davantage de gymnases. Je ne vois pas de cohérence dans votre propos. De même, lorsque nous étudions le budget, vous ne demandez pas la suppression de tel ou tel projet pour réaliser plutôt tel autre. Vous ne faites pas de proposition. Pour ma part, j'essaie de me montrer cohérent. Je sais combien la cohérence n'est pas vraiment votre fort, contrairement au mensonge par omission.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, un mensonge par omission consiste à ne pas dire tout, ou ne dire que certaines choses seulement, en cachant d'autres éléments d'appréciation. Par exemple, dire, dans une tribune, que *le Maire a augmenté les impôts de 76 %*, c'est un mensonge.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » S'EST ABSTENUE

URBANISME – TRAVAUX

Demande de subvention : Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La Ville de Châtenay-Malabry met à la disposition du club de tennis les installations suivantes :

- sept courts découverts ;
- trois courts couverts ;
- le gymnase Thomas Masaryk (53 h par semaine sur des créneaux du soir et des weekends) ;
- le gymnase Jules Verne (3 h par semaine) ;
- un club house, qui correspond au bureau de l'association Châtenay-Malabry Tennis. Cet équipement est également utilisé pour des réunions et autres.

La commune, en concertation avec l'association Châtenay-Malabry Tennis, souhaite regrouper, sur un seul et même site, tous les équipements publics sportifs à destination du tennis, de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles depuis l'avenue de la Division Leclerc.

La couverture de deux terrains de tennis (n° 4 et 5) viendra améliorer l'offre des équipements présents sur le site des Bruyères. Cette opération offrira des possibilités d'utilisation des terrains plus importantes et permettra à la Ville de Châtenay-Malabry de mieux répondre aux besoins et aux attentes des licenciés et non-licenciés de cette activité sportive.

Sur le terrain des Bruyères seront donc regroupés à terme :

- Un club house de tennis ;
- cinq courts de tennis découverts ;
- cinq courts de tennis couverts ;
- Des vestiaires pour l'association de football ;
- Un terrain de football en gazon synthétique (55m x 70m) ;
- Un terrain de football en gazon synthétique (60m x 100m).

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement urbain, social et sportif de la commune. Ainsi, plusieurs équipements ont déjà été réalisés le long de cet axe (mairie annexe, marché, équipements sportifs, cinéma, Pôle Culturel, ...).

Les terrains de tennis découverts offrent peu de confort au vue des conditions climatiques en Ile-de-France (humidité et froidure une grande partie de l'année). La couverture de deux courts permettra donc d'optimiser l'utilisation des équipements.

De même, cette réalisation permettra de libérer les créneaux utilisés par le club de tennis au gymnase Thomas Masaryk et au gymnase Jules Verne (56 h par semaine sur des créneaux du soir et des week-ends). Ceci génèrera des capacités d'accueil supplémentaires pour les activités sportives communales et associatives.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis,
- à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de la désaffectation et du déclassement de la voie communale située entre les avenues Saint Exupéry et Léonard de Vinci.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le déclassement souhaité s'inscrit dans une opération visant la reconstruction du gymnase Léonard de Vinci.

L'enquête publique, ouverte à cet effet du 31 mars au 16 avril 2010 inclus, a eu pour objet le déclassement du domaine public routier de la voie sise entre les avenues Léonard de Vinci et Saint-Exupéry.

Le cahier comporte une seule remarque. Celle-ci correspondait surtout à un avis technique sur l'absence de réseau d'eau public sous la voie actuelle et la nécessité de prévoir la protection incendie pour le nouveau gymnase. Ces points ont bien été transmis à la connaissance du service de l'urbanisme. Puisque nous n'avons pas eu ces éléments en commission, je le précise aujourd'hui.

La délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2009 a, par ailleurs, approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif.

Pour la réalisation du projet, l'emprise foncière de la dite voie est nécessaire.

L'opportunité de reconstruire un nouvel équipement public à cet emplacement s'est naturellement imposée étant donné la configuration du site.

En effet, ce chemin emprunté occasionnellement par les automobilistes ne dessert aucune parcelle de terrain.

Au surplus, il n'y a aucun inconvénient à supprimer cette voie communale du domaine public routier compte tenu du fait que cela ne génère aucun trouble pour le trafic routier ; les axes situés aux extrémités de la dite voie (les avenues Léonard de Vinci et Saint-Exupéry) sont en sens unique et ils se rejoignent pour former l'avenue des Frères Montgolfier.

La présente délibération a pour objet de constater la désaffectation de la voie située entre les avenues Léonard de Vinci et Saint-Exupéry et d'approuver son déclassement.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET et Madame CANET.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Etudier la signalisation au niveau de la jonction des avenues Léonard de Vinci et Saint-Exupéry ;
- Revoir l'aménagement de cette intersection et prévoir un stationnement de cars transportant les jeunes.

Ces recommandations seront-elles mises en œuvre dans le projet ?

Madame Michèle CANET, conseillère municipale, conseillère générale :

Merci Monsieur le Maire. A travers mes remarques, il ne s'agit en aucune façon de remettre en cause notre accord sur le projet du gymnase : nous avons voté favorablement et nous n'avons pas changé d'avis. D'ailleurs, au regard du projet du gymnase et de la délibération votée ce soir, le déclassement paraît inévitable. Certains points m'échappent cependant.

Pourquoi ce déclassement arrive-t-il si tard ? En effet, il est devenu inutile d'en débattre puisque ce déclassement est devenu inévitable. Il m'apparaît que la désaffectation de cette rue est le résultat d'un défaut de concertation. Certes, une enquête publique a été menée, avec très peu de personnes se manifestant...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

... Il ne s'agit pas de « peu de personnes » mais de personne.

Madame Michèle CANET, conseillère municipale, conseillère générale :

Tout à fait. Comme d'habitude, l'information pour annoncer l'enquête publique a peut-être été insuffisante. Je ne dis pas que cette information n'a pas été effectuée selon les termes de la loi, mais simplement qu'elle a peut-être été réalisée a minima. De ce fait, les habitants ne sont pas venus s'exprimer.

Comme cela arrive souvent dans les villes, les riverains –ceux de la cité des Aviateurs, en l'occurrence- commencent à se rendre compte des conséquences de cet équipement pour leur quartier. Comme je l'ai signalé en préambule, je ne souhaite pas remettre en cause ce nouveau gymnase. Mais les riverains commencent à se manifester et à regretter l'absence d'une vraie concertation. Nous avons ainsi rencontré leurs représentants. Je crains qu'il soit désormais trop tard, mais ces personnes auraient souhaité une véritable concertation avec la possibilité de voir leurs propositions prises en compte.

Bien entendu, les remarques de ces riverains ne se limitent pas au déclassement de la voie, mais s'adressent à l'ensemble du projet. Comment ce nouvel équipement s'insèrera-t-il dans la vie et l'urbanisme du quartier ? Il existe aussi des inquiétudes et des regrets engendrés par la disparition du square et l'abattage des arbres. Surtout, les riverains s'interrogent sur les conséquences de la fermeture de cette voie, même si celle-ci est minuscule. En effet, cette fermeture va contraindre les automobilistes à un détour dans la Butte rouge afin de rejoindre l'avenue de la Division Leclerc. Les réponses à ces questions sont peut-être simples. Toutefois, il aurait été judicieux d'y répondre plus tôt et surtout, de tenter de les résoudre avec la population. Beaucoup de problèmes peuvent ainsi être résolus facilement avec un projet non pas imposé, mais réfléchi avec la population.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre.

Tout d'abord, Madame FRANCHET a évoqué les recommandations émises par le commissaire enquêteur. Parmi les deux ou trois recommandations énumérées, la dernière est déjà intégrée au projet. Le commissaire enquêteur n'a pas dû faire attention, mais il est effectivement prévu un stationnement pour les cars. Pour accueillir, par exemple, des équipes venant jouer dans la ville.

Quant à la signalisation, nous appliquerons bien entendu les recommandations. Lorsque les travaux seront achevés, nous procéderons aux modifications de la signalétique impliquées logiquement par la disparition d'une voie. En définitive, une de ces recommandations est déjà intégrée au projet tandis que les autres seront appliquées à la fin des travaux.

Je reviens à présent sur le propos de Madame CANET. Pourquoi le déclassement arrive-t-il aussi tard ? En fait, je ne voyais pas l'intérêt de désaffecter cette voie, les années précédentes alors que le commencement des travaux était encore loin.

(Intervention hors micro de Madame CANET)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Si, vous avez entamé votre intervention en posant cette question : pourquoi le déclassement intervient-il si tard ? Ce déclassement arrive tardivement parce qu'il demeurerait inutile auparavant. Dans votre intervention, vous avez également déclaré que des automobilistes empruntaient ce petit bout de rue vers la rue des Frères Montgolfier. Puisque vous considérez ce déclassement comme étant gênant pour ces automobilistes, il ne servait donc à rien de les embêter plus tôt.

Au sujet de la concertation et de l'enquête publique, les règles ont été scrupuleusement respectées : dans le cas contraire, le commissaire enquêteur l'aurait souligné. Bien au contraire, celui-ci signale dans son rapport notre effort en termes de publicité ; un effort qui, contrairement à ce que vous affirmez, va au-delà des exigences légales.

En outre, nous n'avons pas attendu l'enquête publique pour lancer la concertation. En effet, la concertation sur le gymnase Léonard de Vinci remonte à 2007. J'ai ici les comptes-rendus de trois réunions de quartiers : une première le 20 septembre 2007, une deuxième le 8 avril 2009 et une troisième, récente, le 15 avril 2010. A chaque fois, nous présentons les documents et l'avancée sur le gymnase Vinci ainsi que ses incidences sur l'environnement. Le projet a également fait l'objet d'articles dans les bulletins municipaux d'octobre 2008, d'avril 2009 et d'avril 2010.

Effectivement, une personne vient d'apposer des affiches partout dans les cages d'escaliers à l'encontre de ce projet. Je l'ai reçue vendredi dernier. Il ne s'agit que d'une seule personne et non « plein de gens ». Après trois ans de concertation, cette personne s'est rendue compte qu'elle ne lisait pas le bulletin municipal, ne consultait pas les panneaux administratifs et n'assistait pas aux réunions de quartiers. Je ne peux tout de même pas organiser des réunions dans chacun des appartements de la ville ! L'information a pourtant été donnée, notamment lors des réunions de quartier auxquelles assistent de nombreuses personnes.

J'ai malgré tout été attentif aux remarques de cette personne. Celle-ci a notamment évoqué la gêne occasionnée par la fermeture de cette voie, pour les automobilistes. En effet, les voitures seront contraintes à un détour par le square Henri Sellier en redescendant vers la rue François de Pressensé avant de remonter l'avenue de la Division Leclerc pour se diriger vers l'ouest. Il est vrai qu'avec la voie non fermée, les voitures descendaient sur la rue des Frères Montgolfier. Lorsqu'une personne vient et discute, je suis capable de comprendre et d'examiner diverses possibilités. Naturellement, nous ne pouvons pas conserver la voie : son déclassement est indispensable à la réalisation du complexe sportif. Après avoir reçu cette personne vendredi, nous allons donc mener les études nécessaires pour examiner la possibilité de passer la portion Léonard de Vinci en double sens. Pour y parvenir, il suffirait apparemment de supprimer trois places de stationnement. Cela semble réalisable puisque le quartier des Aviateurs ne manque pas de places de stationnement. D'autant plus qu'il existe aussi un parking juste à côté, disposant de places de stationnement disponibles, loué par l'Office départemental d'HLM. En conséquence, la disparition de trois places de parking ne semble pas être un réel problème. Mais peut-être que certains vont alors s'interroger sur la

disparition de ces places et la mise en double sens de la circulation. Je suis ouvert à la concertation, je la pratique régulièrement, mais il me paraît parfois impossible de vouloir à la fois une chose et son contraire.

Avant de passer la voie en double sens, il sera toutefois nécessaire d'examiner si sa largeur le permet. En effet, le Paladin emprunte cette rue et il ne peut utiliser un autre chemin pour desservir la totalité de la Cité Jardins. A moins d'entrer dans d'importantes modifications de voiries. Il s'agirait alors de changer le sens de voirie devant l'école Suzanne Buisson pour que la desserte du Paladin retourne ensuite sur la rue Paul de Rutté... Bref, il est nécessaire d'examiner si la voirie est assez large pour permettre le croisement d'un bus et d'une voiture en supprimant ces trois places de stationnement. Si c'est possible, bien entendu, nous le réaliserons. Par prudence, nous placerons un stop à la sortie de la rue pour laisser la priorité sur Vinci : nous ne voulons pas que les voitures sortent de là très vite. Nous étudierons ainsi toutes ces possibilités. Il s'agissait là du point essentiel soulevé par cette personne rencontrée vendredi.

Cette personne a aussi évoqué l'abattage de plusieurs arbres. Mais sur la vingtaine d'arbres concernés, douze sont déjà morts. J'ai montré à cette personne, l'étude phytosanitaire réalisée progressivement dans toute la ville. Pour mémoire, vous êtes élus comme moi et nous sommes responsables de la sécurité. Il est sans doute judicieux de vouloir des arbres, des fleurs et de la verdure, mais nous ne devons pas oublier nos responsabilités. A Issy-les-Moulineaux, un arbre mort s'est ainsi abattu sur une voie blessant un passant : cette personne est désormais paralytique. Du coup, le maire de la commune est aujourd'hui mis en examen. A Châtenay-Malabry, nous ne sommes pas à l'abri d'un tel accident : notre rôle consiste donc à expliquer à nos concitoyens que nous ne sommes pas contre les arbres –il en existe d'ailleurs beaucoup à Châtenay-Malabry - mais que notre devoir consiste à veiller aussi à la sécurité des personnes. Un arbre vit et meurt, et de temps en temps, il est nécessaire d'en couper et d'en replanter d'autres. Selon l'étude phytosanitaire, douze arbres doivent donc être abattus pour des raisons de sécurité. La personne reçue vendredi m'a répondu que ces arbres étaient magnifiques. Ces arbres seront remplacés par de plus petits spécimens qui à leur tour deviendront magnifiques. Il est vrai que cette personne, au regard de la situation de son logement, ne risque pas de voir un arbre « magnifique » tomber sur son appartement.

En outre, il existait aussi des incompréhensions. Cette personne m'a ainsi confié avoir appris l'existence de gradins de 200 places, à la lecture d'un article du bulletin municipal. Elle craignait donc de voir le trafic augmenter autour de l'équipement. Mais les gradins existent déjà dans l'équipement actuel. Voilà donc, les sujets évoqués par cette personne rencontrée vendredi. Nous tiendrons compte d'un certain nombre de problèmes soulevés, comme celui de la voirie par exemple. Au sujet de la disparition de bancs dans le petit square, accueillant des personnes âgées : nous les remplacerons par des bancs sur le nouveau parvis créé.

Il nous a été aussi reproché de ne pas réaliser ce complexe sportif plus en retrait. Vous, Madame CANET, vous avez l'honnêteté de dire combien il est impossible de construire en retrait. Mais tout le monde ne sait pas lire les plans. Il ne s'agit pas d'une critique : nous avons beau réaliser des plans détaillés, la population n'a pas forcément la maîtrise des contraintes architecturales. Néanmoins, si nous avons placé le projet plus en retrait, il aurait été nécessaire de démolir le gymnase. Autrement dit, durant un an, les enfants des écoles élémentaires, les élèves du collège ainsi que les associations auraient été privés de leur équipement.

J'ai sous les yeux les quelques points soulevés par cette personne rencontrée vendredi. Au-delà du problème de circulation et de l'abattage des arbres, cette personne a aussi réclamé un nouvel article dans le bulletin municipal, avec une autre image. En effet, la dernière illustration publiée ne lui semblait pas très flatteuse par rapport à celles que nous lui avons montrées lors de l'entretien. Dans le projet complet, ce riverain s'est aperçu qu'il n'y aurait pas un bloc de béton comme il le pensait,

mais des toitures végétalisées afin de retenir l'eau. Ces toitures végétalisées n'apparaissent pas dans la photo diffusée dans le bulletin municipal.

Nous avons organisé trois réunions de quartiers avec des riverains prévenus par un courrier laissé dans leur boîte aux lettres. De plus, nous avons eu trois parutions dans le bulletin municipal, ainsi que l'enquête publique bien annoncée, selon le commissaire enquêteur, même si personne n'y est venu. Je ne jette cependant la pierre à personne : quelqu'un peut travailler, rentrer tard et ne pas forcément, se rendre compte. D'ailleurs, quand une personne m'assure qu'elle n'a pas vu ce projet, j'en prends note. Néanmoins, qu'on ne me dise pas que la concertation a été absente car celle-ci a bien eu lieu. Naturellement, il peut arriver aux uns et aux autres, pour différentes raisons, de ne pas pouvoir participer à ces réunions. D'ailleurs, la personne rencontrée vendredi n'a jamais déploré l'absence de réunion de concertation : elle m'a dit n'avoir pas été à ces réunions, tout en me demandant de tenir compte de ses doléances, même si elles venaient tardivement. Je lui ai simplement fait remarquer qu'elle aurait pu me rencontrer –je l'aurais reçue- avant même de placarder des affiches dans tous le quartier et d'inquiéter la population avec des contre-vérités. En effet, les trois quarts des choses dites sur ces affiches sont erronées.

Madame CANET, si vous rencontrez des habitants de ce quartier, vous pouvez donc les rassurer : il n'existera aucun problème majeur sur les points soulevés, sous réserve que bus et voitures puissent se croiser. Mais cela m'apparaît très possible. Dans le cas contraire, nous ne prendrons pas sur les trottoirs mais plutôt sur le parvis du côté du gymnase. Et nous mettrons ainsi cette partie en double sens.

Enfin, cette personne a téléphoné en mairie le mercredi et je l'ai reçue le vendredi. M'accuser de manque de concertation me semble donc un peu fort lorsque je m'efforce de recevoir quelqu'un aussi vite en dépit de mon emploi du temps.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Constitution d'un comité artistique dans le cadre de l'obligation de décoration du complexe sportif Léonard de Vinci

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

En application de l'article L.1616-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales et des Décrets n°2002-677 du 29 avril 2002 et n°2005-90 du 4 février 2005, relatifs à l'obligation de décoration des constructions publiques, la construction de bâtiments publics donne lieu à l'achat ou à la commande d'une ou plusieurs réalisations artistiques destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords.

Le montant affecté à cette obligation représente 1% du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux établi par le maître d'œuvre lors de la remise de l'avant projet définitif, soit environ 40.333 € pour le complexe sportif Léonard de Vinci dont le coût prévisionnel s'élève à 4.033.364 €, hors démolition, VRD, matériels sportifs.

Ce montant inclut le coût des prestations nécessaires à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation des œuvres, les taxes, frais d'annonces,... ainsi que les indemnités des candidats non retenus qui ne peuvent dépasser au total cumulé 20% du montant de l'enveloppe globale du 1% artistique, soit 8.066 €.

Ce montant étant supérieur à 30.000 € HT, la commune doit constituer un comité artistique conformément à l'article 6 du Décret n°2002-677 susvisé,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de constituer un comité artistique destiné à donner son avis sur le choix de la réalisation artistique qui devra être intégrée au complexe sportif Léonard de Vinci.

Les membres de ce comité artistique sont désignés comme suit :

- Le Député-Maire - Président,
- Le Maître d'œuvre,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Un représentant des utilisateurs du bâtiment : Monsieur Pascal PERRON - Président de l'ASVCM,
- Une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques désignée par le maître d'ouvrage, Monsieur Philippe CHAMBAULT - Artiste,
- Deux personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques désignée par le Directeur Régional des Affaires Culturelles, dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes.

Je vous propose d'adopter cette composition du comité artistique pour la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Ne pourrions-nous pas associer à ce comité artistique, des élèves en arts plastiques sur notre commune ? Et pourquoi ne pas leur permettre de participer à la conception ou à la réalisation de cette œuvre décorant le gymnase ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Les jurys répondent à la loi et se constituent de façon réglementaire. Ensuite, la destination de ce 1% culturel sera décidée avec le jury. Enfin, à partir de ce moment là, des artistes sont effectivement consultés. Si des artistes locaux souhaitent répondre à cette offre, ils le pourront. Mais par habitude, la DRAC a tendance à nous conseiller fortement un certain nombre d'artistes contemporains.

Sur le montant, je note l'absence de remarque. Je m'attendais cependant à une intervention indiquant qu'il ne s'agissait pas du même montant de 4,8 millions d'euros. Effectivement, je vous précise que pour le 1%, il est nécessaire de déduire les coûts de VRD, de démolition des équipements...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

On me signale que cela avait été indiqué en commission. Comme quoi les commissions sont utiles lorsque les élus viennent et écoutent.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, adjoint au Maire :

Nous avons même observé en commission que la rédaction du rapport était assez mal ficelée et qu'il était nécessaire de remonter un paragraphe pour une meilleure compréhension. Nous réalisons même de la phraséologie en commission !

Rires dans la salle.

URBANISME – TRAVAUX

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sceaux.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La ville de Sceaux a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération du 11 février 2010.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la ville de Châtenay-Malabry est sollicitée en tant que commune limitrophe.

A travers son projet d'aménagement et de développement durable, la ville de Sceaux décline quatre objectifs :

- Lutter contre le changement climatique,
- Vivre, travailler et étudier à Sceaux,
- Valoriser l'identité urbaine et la qualité architecturale et paysagère,
- Préserver les ressources naturelles et limiter les pollutions.

L'enquête publique se déroulera au mois de juin et début juillet.

La commune de Sceaux offre une grande façade limitrophe à Châtenay-Malabry. Du sud au nord, il s'agit tout d'abord de l'avenue Sully Prudhomme et du parc du Château de Sceaux puis les rues Guynemer, Marguerite, Jacqueline, Edouard Depreux, l'avenue des Quatre Chemins et enfin l'avenue du Plessis.

Cette façade sur Châtenay-Malabry est concernée exclusivement par 3 zones du P. L. U. :

- La zone UE dans les quartiers pavillonnaires où la hauteur plafond est limitée à 12 m, l'emprise des constructions à 75 % dans la bande de constructibilité.
- La zone UAa caractérisant les espaces de centralité. Dans ce secteur, situé autour de la gare de Robinson, les hauteurs sont limitées à 19 m et l'emprise à 100 % dans la bande de constructibilité.
- La zone UC, désignant les tissus urbains mixtes, est située en façade de l'avenue du Plessis ou le long de la « Coulée Verte ». Ce secteur autorise des hauteurs de 15 m et une emprise des constructions de 40 % ou 50 % si les terrasses sont végétalisées.

En privilégiant un niveau de population stabilisé autour de 20 000 habitants et le renforcement de pôles commerciaux attractifs par leur proximité et leur diversité, la ville de Sceaux fait le choix de

la qualité de vie au travers d'une vaste action de renouvellement urbain, en densifiant le long des grands axes et en protégeant les secteurs pavillonnaires. En cela, le P.L.U. de Sceaux, dans ses grands objectifs sur les terrains limitrophes à Châtenay-Malabry, rejoint les orientations actuellement proposées pour le futur P.L.U. de notre commune.

C'est pourquoi, je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sceaux.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET et ensuite Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Selon la conclusion de ce rapport, le PLU de Sceaux rejoint les orientations proposées dans le futur PLU de notre commune. Cela n'est-il pas prématuré ?

(Intervention hors micro de M. GHIGLIONE)

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Je vous prie de m'excuser, je ne vous ai pas entendu.

Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, adjoint au Maire :

... Il s'agit des zones limitrophes...

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

D'accord. Mais quand je lis le rapport et quand je vous écoute, je ne comprends pas cela.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons vous expliquer. Posez votre question.

Madame Cécile FRANCHET, conseillère municipale :

Il s'agissait simplement d'une remarque. J'attendais le PADD pour connaître les grandes orientations.

Le rapport présente l'impact du PLU de Sceaux en rappelant les hauteurs de construction. Mais les prescriptions indiquées dans ce PLU ne se limitent pas à la hauteur des constructions : nous y trouvons aussi un ensemble de recommandations comme la qualité architecturale des bâtiments. Souhaitez-vous retenir cette prescription ou non ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il est nécessaire de bien se comprendre : pour ma part, je ne retiens rien sur le PLU de Sceaux. Comme toutes les communes limitrophes, nous devons donner un avis sur ce PLU. A ce sujet, ma position est toujours demeurée la même et je n'en varierai pas. Il s'agit de regarder par rapport aux

villes voisines quel impact peut exister sur notre ville en termes de rejets de circulation, en termes de hauteur de bâtiments. Par exemple, s'il existe des hauteurs de 25 mètres sur des voies étroites et limitrophes alors qu'en face, nous avons des pavillons. Il appartient ensuite à la ville de Sceaux et à sa population de savoir à l'intérieur de la ville, si ces prescriptions sont judicieuses ou non. Tout comme vous, je n'habite pas Sceaux et je n'y suis pas élu. En conséquence, il appartient aux élus et aux habitants de Sceaux de décider de leur PLU dans leur ville. Et il en serait de même s'il s'agissait d'une autre commune : Antony, le Plessis-Robinson, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, etc. Il appartient aux habitants d'une commune et à leurs élus de prendre les décisions concernant leur commune. Et non à leurs voisins.

Pour notre part, il s'agit de donner un simple avis par rapport aux conséquences pouvant être engendrées par le PLU de Sceaux sur les zones limitrophes avec Châtenay-Malabry. L'architecture n'est donc pas mon problème : je me contente de regarder l'éventuel impact sur Châtenay-Malabry et sa population.

A l'examen du dossier, nous avons considéré qu'il n'existait aucun impact négatif important sur les zones limitrophes entre Sceaux et Châtenay-Malabry justifiant un avis défavorable.

Il me semble que Madame DELAUNE souhaitait intervenir également. Je lui cède la parole.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Justement, l'exemplarité de la procédure d'élaboration du PLU de Sceaux aura-t-elle un impact sur notre propre procédure ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Ecoutez, je ne sais pas ce qu'il en est de cette exemplarité...

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Attendez, je n'ai pas fini...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je vais déjà vous répondre sur ce point. Personnellement, je ne sais pas si la procédure du PLU de Sceaux a été très exemplaire. Toutefois, elle le semble tellement à vos yeux, que des éléments doivent y être intéressants. D'ailleurs, vous ne nous adressez aucun reproche ; à moins que cela vienne dans la seconde partie de votre intervention...

Par exemple, il existe à proximité des hauteurs de 19 mètres soulignées par Monsieur GHIGLIONE...

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Je parle de la procédure d'élaboration du PLU, Monsieur le Maire...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

... Lorsque nous serons dans les procédures à Châtenay-Malabry, nous verrons alors vos remarques sur les hauteurs. Et le PLU est tellement exemplaire à Sceaux, y compris au niveau de la

concertation, que la municipalité a eu un recours. Il est vrai qu'à Châtenay-Malabry, nous avons aussi des recours : sauf que nous, nous les gagnons. En revanche, la ville de Sceaux a perdu ce recours sur la résidence médicalisée Renaudin et le chantier a dû être arrêté. Je ne sais pas si la concertation avait été très bien effectuée, mais en tous les cas, le dossier n'était pas bon comme l'a montré la décision du tribunal.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, nous n'intervenons pas sur le fond du PLU mais bien sur la forme.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Bien entendu, mais il est important de considérer l'ensemble. Tout à l'heure, je parlais de mensonge par omission : il me semble que vous vous êtes sentie concernée puisque vous avez eu un petit sourire.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Aujourd'hui, si nous nous fions au site de la ville en termes de timing sur l'élaboration du PLU de Châtenay...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Le rapport ne porte pas sur le PLU de Châtenay-Malabry ! Madame DELAUNE, avez-vous un avis à émettre sur le dossier présenté ce soir concernant le PLU de Sceaux ? Pour le PLU de Châtenay-Malabry, vous vous exprimerez le 18 mai prochain lors de la réunion publique ou lorsqu'il passera en Conseil municipal.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Vous pouvez expliciter...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Avez-vous une déclaration sur le PLU de Sceaux ?

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Oui.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Dans ce cas, dites-nous ce que vous avez à déclarer sur le PLU de Sceaux.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

En termes de procédure, en effet, la phase de diagnostic a duré huit mois...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

C'est bien...

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

La phase PADD a duré cinq mois et le règlement du PLU a duré huit mois.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Très bien.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

A Châtenay, les différentes phases dureront respectivement trois mois, trois mois et cinq mois. Comptez-vous prolonger les procédures ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne souhaite pas être désobligeant à votre égard, mais il me semble que vous étiez présente à la première réunion du PLU. Or, je me souviens avoir donné certains éléments lors de cette réunion. Les avez-vous entendus ?

Quel a été mon propos au sujet de la concertation ?

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

J'ai regardé le site de la ville et j'ai trouvé justement une différence...

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Encore un mensonge par omission Madame DELAUNE. Sur le site Internet de la Ville il y a plusieurs documents. Celui qui a été présenté lors de cette réunion de concertation, avec le calendrier que vous venez d'évoquer, et qui n'est pas modifié puisqu'il a été présenté ainsi ce soir là. Mais il y a aussi et surtout le compte rendu de cette réunion publique où j'indique que ce calendrier sera modifié. Ces documents sont en ligne, chacun peut le vérifier.

Le diaporama n'a pas été modifié par rapport à la première réunion puisqu'ils ont été présentés comme cela au cours de cette réunion. Lorsque vous assisterez à la réunion du 18 mai, vous constaterez des éléments nouveaux. Vous verrez alors qu'il n'existe même plus de date : nous allons donc élaborer ce PLU à notre rythme. Nous avons décidé d'allonger les délais d'élaboration de notre PLU en tenant compte de la concertation avec les habitants.

Vous prenez ailleurs les éléments intéressants tout en laissant les mauvais aspects de côté : cette façon de procéder commence à me choquer. Lorsqu'on est élu, témoigner uniquement de mauvaise foi est peut-être suffisant pour demeurer dans l'opposition, mais pour espérer gérer un jour la commune, il n'est pas bon de faire preuve uniquement de mauvaise foi.

En même temps, Madame DELAUNE, vous pourriez examiner les choses plus attentivement. A l'issue de la première réunion, nous avons tenu compte des différentes déclarations. En revanche, j'attends toujours les propositions de vos réunions de travail et je ne les ai toujours pas reçues par courrier afin d'animer le débat. En conséquence, dépêchez-vous car notre prochaine réunion est

programmée le 18 mai. Je vous invite à effectuer vos propositions sans attendre. A quoi servent vos réunions si elles n'apportent rien et si vos conclusions demeurent en vase clos ? Vous pourriez nous faire profiter de votre réflexion.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Pour cette raison, il est important de disposer d'un calendrier, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Une deuxième réunion est prévue : nous verrons alors quelles sont vos propositions sur le diagnostic du PLU. La première fois, vous avez regretté le manque de temps pour préparer cette réunion. Cette fois, vous disposerez de temps puisque je me suis engagé à mettre en ligne les documents, dix jours avant cette réunion. Cette réunion est programmée le 18 mai, les documents seront accessibles dès demain : vous bénéficierez donc de onze jours pour les étudier.

N'oubliez cependant pas une chose. Certes, vous siégez aujourd'hui dans l'opposition et vous espérez un jour être majoritaire, mais essayez cependant de ne pas dénigrer sans cesse notre ville. Vous devriez au contraire en être fière ! Car lorsque vous m'attaquez sans cesse, sans vous en apercevoir, vous salissez en même temps notre ville. Les Châtenaisiens, eux, s'en rendent compte comme en témoigne chaque élection importante où ils savent faire la différence.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Votre propos est indigne, Monsieur le Maire ! Indigne !

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Non, cela n'est pas indigne. Je le pense profondément et mon propos figurera au compte-rendu des débats de cette séance, Madame DELAUNE.

Je mets à présent ce rapport aux voix. Que les personnes exprimant un avis favorable, veuillent bien lever la main. Des abstentions ? Des avis défavorables ? Aucun. A l'unanimité, nous émettons donc un avis favorable.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Demandes de subventions pour les travaux dans les équipements communaux - Exercice 2010 **Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué**

La délibération concerne une vingtaine de demandes de subventions pour les travaux dans les équipements communaux.

Le 25 mars 2010, le Conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2010 pour la commune de Châtenay-Malabry.

Comme cela a été présenté dans les rapports du débat d'orientation budgétaire et du budget lui-même, les membres du Conseil Municipal ont été informés des principales opérations d'entretien du patrimoine prévues.

De même, le détail exhaustif des dépenses inscrites a été présenté lors des commissions.

Il s'agit désormais d'autoriser Monsieur le député-maire à solliciter les subventions possibles auprès des divers organismes et institutions.

Les 20 dossiers de subventions concernés pour les travaux d'entretien 2010 sont :

➤ **Equipement socio-éducatif – Centre social Lamartine**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection de l'installation électrique	10 000,00 €

➤ **Equipement socio-éducatif – Léo du Loup Pendu**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Changement de l'alarme anti intrusion	7 900,00 €

➤ **Equipement socio-éducatif – Léo les Vaux-Germains**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection de la porte d'entrée et contrôle d'accès	8 900,00 €
Changement de l'alarme anti intrusion	7 900,00 €
TOTAL	16 800,00 €

➤ **Equipement socio culturel – Salle de la Briaude**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Renouvellement du système de chauffage	6 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €

➤ **Equipement - Cimetière ancien**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Travaux d'extension du cimetière (démolition, maçonnerie, et allées gravillonnées)	40 000,00 €
Réfection des sanitaires	30 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Léonard de Vinci**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Création d'un 2 ^{ème} vestiaire dans le local réserve sèche (avec douche et 2 WC)	28 100,00 €
Mise en peinture de 5 classes dernier étage du bâtiment	12 600,00 €
Mise en peinture du magasin et de son entrée principale	6 200,00 €
Déplacement de tous les tableaux électriques situés dans les cages d'escaliers	18 500,00 €
Remplacement de 2 portes tiercées métalliques donnant accès au préau du réfectoire	16 100,00 €
Remise en fonction de la sonnerie de la cour d'école	6 900,00 €
Remise en état de l'alarme anti intrusion	10 500,00 €
Création d'un bureau pour les chefs de cuisine	14 100,00 €
TOTAL	113 000,00 €

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Jules Verne**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Mise en peinture de 5 classes au dernier étage du bâtiment des grands	12 600,00 €
Modification du sens d'ouverture de la porte des toilettes extérieurs	7 800,00 €
TOTAL	20 400,00 €

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Pierre Brossolette**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection des toilettes adultes	8 600,00 €
Réfection des baies vitrées du réfectoire côté cour collège	20 000,00 €
Amélioration du contrôle d'accès	6 100,00 €
TOTAL	34 700,00 €

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Thomas Masaryk**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût TTC
Réfection des peintures de classes	12 000,00 €

➤ **Equipement d'enseignement – Ecole Maternelle Thomas Masaryk**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
--------------------	--------------------

Rénovation des toilettes y compris celles du centre de loisirs – sols et pose d’urinoirs	12 500,00 €
Mise en peinture de la cuisine, du local préparation, de la réserve et de la légumerie	21 000,00 €
Changement de toutes les portes de la cuisine	20 000,00 €
Réfection des toitures terrasses	50 000,00 €
TOTAL	103 500,00 €

➤ **Equipement d’enseignement – Ecole Maternelle Jules Verne**

- Coût prévisionnel de l’opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection du portail de séparation entre la cour haute et la cour élémentaire	5 500,00 €

➤ **Equipement d’enseignement – Ecole Maternelle Pierre Brossolette**

- Coût prévisionnel de l’opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection des sols de certaines classes	35 000,00 €

➤ **Equipement d’enseignement – Groupe scolaire Jean Jaurès**

- Coût prévisionnel de l’opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Réfection des toitures-terrasses	50 000,00 €
Réfection des sols de certaines classes	40 000,00 €
Réfection du grillage, angle rue Loup Pendu, av. Div. Leclerc	7 100,00 €
Remise en état de l’alarme anti intrusion	9 600,00 €
Changement de baies vitrées	55 000,00 €
Changement de deux portes coupe feu	13 200,00 €
Mise en peinture de deux couloirs	12 500,00 €
Mise en peinture d’une partie du bâtiment A réservé à la maternelle	32 000,00 €
TOTAL	219 400,00 €

➤ **Equipement d’enseignement – Groupe scolaire Pierre Mendès France**

- Coût prévisionnel de l’opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Isolation acoustique de la salle d’activités	6 800,00 €
Réfection des peintures cuisine et réserve	22 000,00 €
Modification des ouvrants d’une classe	14 500,00 €
TOTAL	43 300,00 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Pierre Brossolette**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Changement d'une porte d'accès principal (côté chaufferie)	6 500,00 €
Réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires	35 000,00 €
Réfection complète de la façade pignon côté cour du collège	30 000,00 €
Changement de la porte du local réserve	4 800,00 €
Réfection des sanitaires	9 000,00 €
TOTAL	85 300,00 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Jean Jaurès**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Remise en état du bardage intérieur des 3 salles du bas gymnase.	25 000,00 €
Mise en peinture de la salle de judo	11 500,00 €
Mise en peinture du plafond de la salle de gymnastique	11 500,00 €
Mise aux normes de l'éclairage de la salle de gymnastique	19 000,00 €
TOTAL	67 000,00 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Jules Verne**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Changement de la porte d'accès principal	5 000,00 €

➤ **Equipement sportif – Gymnase Thomas Masaryk**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Changement de la porte d'accès principal	8 000,00 €
Installation d'une horloge de programmation	1 000,00 €
TOTAL	9 000,00 €

➤ **Equipement sportif – Stade Municipal Jean Longuet**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Maison des sportifs : Création d'un local de rangement	8 500,00 €
Maison des sportifs : Décapage du sol et mise en peinture (côté Direction)	5 600,00 €

Maison des sportifs : Changement du revêtement de sol et mise en peinture (côté Administration)	8 900,00 €
Maison des sportifs : Installation de l'eau chaude et d'un radiateur dans les WC	3 000,00 €
Maison des sportifs : Installation d'un radiateur dans le SAS d'entrée	1 500,00 €
Maison des sportifs : Réaménagement des bureaux de Direction des Sports	15 000,00 €
TOTAL	42 500,00 €

➤ **Equipement sportif – Espace Omnisports Pierre Bérégovoy**

- Coût prévisionnel de l'opération :

DESIGNATION	Coût T.T.C.
Installation d'une horloge de programmation	1 000,00 €
	1 000,00 €

L'ensemble de ces dossiers représente un montant de travaux de **907 300,00 €**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des divers organismes susceptibles de subventionner la ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets donc tous ces rapports aux voix les uns après les autres.

➤ **Equipement socio-éducatif – Centre social Lamartine**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Equipement socio-éducatif – Léo du Loup Pendu**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Equipement socio-éducatif – Léo les Vaux-Germains**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Equipement socio culturel – Salle de la Briaude**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Equipement - Cimetière ancien**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Léonard de Vinci**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Jules Verne**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Pierre Brossolette**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Elémentaire Thomas Masaryk**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Maternelle Thomas Masaryk**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Maternelle Jules Verne**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Ecole Maternelle Pierre Brossolette**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Groupe scolaire Jean Jaurès**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement d'enseignement – Groupe scolaire Pierre Mendès France**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement sportif – Gymnase Pierre Brossolette**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- **Equipement sportif – Gymnase Jean Jaurès**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Équipement sportif – Gymnase Jules Verne**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Équipement sportif – Gymnase Thomas Masaryk**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Équipement sportif – Stade Municipal Jean Longuet**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

➤ **Équipement sportif – Espace Omnisports Pierre Bérégovoy**

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous voyez, Madame GUTGLAS, le rapport mentionnait des demandes de subventions pour le gymnase Brossolette.

Nous passons à présent au dernier rapport avec Monsieur COURTEAU.

AGENDA 21

Approbation de la convention avec l'OPDHHS et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, pour la mise à disposition d'un jardin dans la Cité Jardins en vue de porter l'action Agenda 21 « Jardin Pédagogique Partagé ».

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La Ville de Châtenay-Malabry a adopté son Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 11 février dernier.

L'année 2010 étant placée sous le signe de la biodiversité, il a été décidé de lancer dès maintenant l'action « Créer des jardins partagés pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la biodiversité » associée à l'objectif N°15 du Chantier 6 « Politiques Publiques ».

La mise en place d'un jardin partagé à des fins pédagogiques répond aux finalités suivantes :

- démontrer l'exemplarité de la Ville en terme de jardinage biologique et pratiques respectueuses de la biodiversité et de l'environnement ;
- permettre d'animer des activités intergénérationnelles en lien avec le Conseil des Jeunes et celui des Séniors ;
- porter concrètement des actions de sensibilisation à la biodiversité et aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement ;

- fédérer un lien transversal fort avec l'ensemble des locataires de jardins partagés de l'OPDHHS, ainsi qu'avec les autres châtenaisiens ayant une activité de jardinage, ou intéressé par une activité de jardinage.

L'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine, en partenariat avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, est prêt à nous mettre à disposition le jardin N°22 situé au Square des Américains dans la Cité Jardins.

En conséquence je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention entre la Ville, l'OPDHHS et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, pour la mise à disposition d'un jardin dans la Cité Jardins, en vue de porter l'action Agenda 21 « Jardin Pédagogique Partagé ».

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, conseillère municipale :

Je souhaite savoir quelle forme prendra cette action de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Un travail sera-t-il effectué avec des écoles ou des centres de loisirs ?

Le rapport indique qu'une des finalités consiste à démontrer l'exemplarité de la ville en termes de jardinage biologique, de pratiques respectueuses de la biodiversité et de l'environnement. Pouvez-vous illustrer cette exemplarité ? Ainsi, la Ville va-t-elle acquérir des véhicules propres pour l'entretien de ces espaces verts ? Un fleurissement moins exigeant en eau sera-t-il mis en place ? Sur ce point, vous avez caricaturé une de mes précédentes interventions -comme à l'accoutumée-, en nous reprochant d'être opposés au fleurissement : cette accusation est totalement fautive. Nous apprécions les espaces verts de notre ville ainsi que les fleurs. D'ailleurs, à titre personnel, je les aime beaucoup.

Est-il aussi possible de disposer d'une grande variété de fleurs dans nos massifs, au regard de notre climat ? Notamment, au sujet des vivaces. Châtenay-Malabry a-t-elle entrepris une réflexion sur un fleurissement plus en harmonie avec son agenda 21 ?

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

En réponse à votre premier point, ce jardin pédagogique s'adressera, bien entendu, à un certain nombre de jeunes. Par ailleurs, je vous rappelle l'existence de jardins pédagogiques dans les écoles. Pour autant, ce projet a été mené en collaboration avec Madame FRAISSINET, le Conseil des jeunes ainsi que des partenaires extérieurs. Il existe donc une véritable transversalité des porteurs de projets et des partenaires. Toutefois, il ne s'agit pas de considérer uniquement les jeunes, mais de mener une réflexion sur l'intergénérationnel : en même temps que les enfants, des personnes d'un certain âge interviendront sur ces jardins. Cette action fait partie intégrante de notre agenda 21 en recouvrant les objectifs 15, 16 et 22 du chantier n°6, l'objectif 6 du chantier n°3, l'objectif 13 du chantier n°5 et l'objectif 24 du chantier n°7.

Comme vous le voyez Monsieur BOZZONNE, au fur et à mesure, nous entamons des actions concrètes. L'agenda 21 ne repose donc pas uniquement sur de la communication, comme vous en aviez exprimé la crainte. J'espère que votre inquiétude s'évaporerait au fil des dossiers étudiés en Conseil municipal.

Au sujet des services des espaces verts et notre façon de procéder, nous tenons déjà compte de différents éléments. Pour l'entretien par exemple, nous veillons à acheter et à utiliser des produits et des engrais "développement durable" et non toxiques. En outre, il existe déjà un recyclage de l'eau utilisé pour l'arrosage. Enfin, une réflexion est en cours sur les plantations afin d'examiner le recours à des plantes moins consommatrices d'eau, tout en veillant à la cohérence et à la durée des plantations. Toutefois, nous sommes en région parisienne où l'eau demeure abondante. Nous ne sommes pas dans une zone de sécheresse, même si l'arrosage est souvent nécessaire en plein été.

Ce travail est donc en cours, mais des mesures ont déjà été prises depuis longtemps concernant les plantations. Je me réjouis de voir que vous considérez réussis les fleurissements de la ville. D'autant qu'ils sont réalisés par nos employés communaux, à l'inverse de villes voisines où les massifs sont entretenus par des sociétés privées. Nous pouvons donc féliciter le travail des employés de la fonction publique.

En l'absence d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 et L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N° 36 DU 26/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA RENCONTRE AVEC XAVIER BESSE, ILLUSTRATEUR JEUNESSE, À LA MÉDIATHÈQUE.

DÉCISION N° 37 DU 31/03/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°1 RELATIF AU CONTRÔLE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE DU GARAGE MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 38 DU 31/03/2010 APPROUVANT UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ RELATIF À L'ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DES PROJETS DE DIRECTION.

DÉCISION N° 39 DU 31/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION DE SPECTACLES DE CALLIGRAPHIE À LA BIBLIOTHÈQUE LOUIS ARAGON ET À LA MÉDIATHÈQUE DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 40 DU 08/04/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'AMICALE FRANCO-PORTUGAISE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL FOLKLORIQUE

DÉCISION N° 41 DU 08/04/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET LA SECTION KARATÉ DE L'ASVCM POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 10 AVRIL 2010.

DÉCISION N° 42 DU 12/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION « L'ÎLE AUX CONTES »

DÉCISION N° 43 DU 13/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION « THÉÂTRE FIRMIN GÉMIER-LA PISCINE ».

DÉCISION N° 44 DU 19/04/2010 APPROUVANT LA PRÉEMPTION DE LA PROPRIÉTÉ SISE 9 À 15 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC.

DÉCISION N° 45 DU 20/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY AU SERVICE CDC FAST.

DÉCISION N° 46 DU 22/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT CONCERNANT DEUX REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE « AMUSETTE » AVEC L'ASSOCIATION QUELINDOSON POUR LES ENFANTS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES.

DÉCISION N° 47 DU 22/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT D'HÉBERGEMENT POUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 48 DU 22/04/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ET À LA RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE RUE ANATOLE FRANCE.

DÉCISION N° 49 DU 23/04/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA PRÉPARATION TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION « FÊTE DE LA MUSIQUE » LE 21 JUIN 2010 AVEC LA SOCIÉTÉ EURAUDIO.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance des décisions prises durant l'intercession. Avez-vous des questions?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je désire des précisions au sujet de la décision n° 44.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je désire des précisions au sujet de la décision n°38.

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La décision n°38 concerne un marché complémentaire relatif à l'étude sur l'évaluation des politiques publiques municipales et portant sur l'accompagnement et l'élaboration des projets de direction. Nous avons confié une étude au cabinet KPMG ayant remporté l'appel d'offres afin de travailler avec les directions et les services. Il s'agissait d'aboutir à un projet de services, c'est-à-dire la RGPP. Ce travail doit encore se poursuivre sur certains angles : nous avons donc passé un marché complémentaire de 15 525 euros, au cabinet KPMG.

Au sujet de la décision n°44, il s'agit d'une préemption du n°9 au n°15, avenue de la Division Leclerc, pour la station d'essence Shell située au bas de l'avenue. Nous avons donc préempté au

montant de la DIA correspondant au montant de l'estimation des Domaines. En effet, la DIA a été réalisée avec deux montants : un montant pour une simple reprise du fonds, et un second montant au cas où un acquéreur se présentait. Ce second montant prend en compte les indemnités d'éviction, le démantèlement des installations pétrolières, etc.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame, pour le moment nous préemptons et nous examinerons plus tard le devenir de cette station. Mais peut-être souhaitez-vous conserver cette station d'essence ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, député-maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous sommes d'accord. Nous avons donc décidé de préempter. Il me semble qu'avec ce prix de vente, il était intéressant pour la Ville de se porter acquéreur de ce terrain. Et comme vous êtes favorable au développement durable, il me paraît bénéfique de ne plus avoir -ou d'en avoir moins-, du pétrole dans la ville.

D'autres élus souhaitent-ils intervenir ? Personne. Je vous souhaite donc une bonne fin de soirée.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. NADEAU, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PETAIN, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. DIHMANI, M. DE LIMA, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. PETAIN

procuration à

M. KORDJANI

Mme DELMAS

procuration à

M. TEIL

Mme SAMSON

procuration à

M. BACHELIER

M. DIHMANI

procuration à

Mme DELAUNE

M. DE LIMA

procuration à

Mme CANET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme PEPIN, Conseillère Municipale.